

# BOIS VOLÉ, TEMPLES SOUILLÉS

Les conséquences néfastes  
du commerce du bois entre le  
Cameroun et le Vietnam sur  
les populations et les forêts  
camerounaises



environmental  
investigation  
agency



Centre pour  
l'Environnement et  
le Développement



## TABLE DES MATIÈRES

<b>1. Résumé</b>	<b>1</b>
<b>2. Cameroun-Vietnam: la connexion du bois</b>	<b>3</b>
<b>3. La destruction des forêts</b>	<b>8</b>
3.1. Des opérations dans la clandestinité	8
3.2. L'exploitation forestière illégale et non durable : moteur de destruction depuis des années	11
3.3. De nouveaux experts en exploitation forestière illégale	14
3.4. Seuls les documents sont importants, l'origine des grumes ne compte pas	16
<b>4. Détérioration de l'économie</b>	<b>19</b>
4.1. La vente des grumes et la perte des opportunités de création d'emplois	19
4.2. L'exportation illégale des grumes	20
4.3. L'exportation illégale du bois de sciage	23
4.4. La déclaration erronée à l'exportation et la perte de revenus de l'État	24
<b>5. L'exploitation et le préjudice causé aux populations</b>	<b>27</b>
<b>6. Conclusion et recommandations</b>	<b>29</b>
<b>Annexe 1</b>	<b>32</b>
<b>Acronymes</b>	<b>32</b>
<b>Liste des figures</b>	<b>33</b>
<b>Liste des encadrés</b>	<b>33</b>
<b>Références</b>	<b>34</b>

## REMERCIEMENTS

Ce rapport a été produit avec l'aide financière de l'Initiative internationale pour le climat et la forêt de la Norvège (NICFI), de la fondation Good Energies et du Fonds Tilia. Le contenu de cette publication relève de la seule responsabilité d'EIA US et ne reflète pas nécessairement les positions des bailleurs de fonds.



## A propos d'EIA

Nous menons des enquêtes et des campagnes contre les délits et les crimes environnementaux. Nos enquêtes d'infiltration mettent en lumière la criminalité transnationale liée aux espèces sauvages, avec un accent sur les éléphants et les tigres, mais aussi les délits forestiers tels que l'exploitation forestière illégale et la déforestation au profit des cultures de rente comme le palmier à huile. Nous œuvrons pour la sauvegarde des écosystèmes marins mondiaux en luttant contre les menaces engendrées par la pollution des matières plastiques, les prises accessoires et l'exploitation commerciale des baleines, des dauphins et des marsouins. Enfin, nous réduisons l'impact du changement climatique par le biais de campagnes en vue de l'éradication des puissants gaz à effet de serre provenant des réfrigérants, la dénonciation du commerce illicite connexe et l'amélioration de l'efficacité énergétique dans le secteur de la climatisation.

### EIA US

BP.53343  
Washington DC 20009, États-Unis  
T: +1 202 483-6621  
E: [info@eia-global.org](mailto:info@eia-global.org)  
[eia-global.org](http://eia-global.org)

### CED

B.P. 3430  
Yaounde, Cameroun  
T: +237 243 52 51 51  
E: [contact@cedcameroun.org](mailto:contact@cedcameroun.org)  
[cedcameroun.org](http://cedcameroun.org)

Sauf indications contraires, les données du présent rapport sont tirées des rapports d'enquête internes, des photos, des enregistrements audio et vidéo d'EIA-US recueillis au cours de l'enquête.

Tous les documents mentionnés dans cette enquête sont en possession d'EIA-US. Les pseudonymes ont été donnés aux informateurs afin de se conformer aux normes et directives sur l'éthique en matière de protection de la confidentialité des sources.

© Environmental Investigation Agency, Inc. 2020.  
Toutes les images © Environmental Investigation Agency, Inc. sauf indications contraires.



Chutes Ekom dans la Région du Littoral, Cameroun

Source: Alessio Bariviera

## RESUMÉ

**Une enquête inédite menée par le Centre pour l'Environnement et le Développement (CED) et l'EIA (Environmental Investigation Agency) a permis de révéler qu'un groupe de sociétés vietnamiennes opérant au Cameroun est au cœur de l'essor du commerce illégal du bois entre le Cameroun et le Vietnam.<sup>1</sup>**

En quelques années seulement, le Vietnam est devenu le deuxième plus grand marché pour le bois camerounais (après la Chine), tandis que le Cameroun est devenu le premier fournisseur de grumes tropicales du Vietnam (soit une valeur de 25% des grumes importées de 2016 à 2019).<sup>2</sup> Au Vietnam, les grumes camerounaises ont remplacé les essences d'Asie du Sud-Est qui alimentaient le marché auparavant.

De nombreuses sources ont confié aux enquêteurs infiltrés d'EIA que d'impressionnantes quantités de grumes africaines de l'essence tali (*Erythrophleum ivorense*) sont désormais très répandues au Vietnam, où elles sont devenues le matériau principal pour la construction et la rénovation de temples à travers le pays. Les sanctuaires spirituels vietnamiens sont ainsi souillés par un commerce qui porte préjudice aux populations et aux forêts camerounaises.

Les principales compagnies maritimes, notamment AP Moller - Maersk (Maersk), Mediterranean Shipping Company SA (MSC), la Compagnie Maritime d'Affrètement-Compagnie Générale Maritime (CMA-CGM), China Ocean Shipping Company Limited (COSCO) et Sinoway Shipping Ltd. (Sinoway) jouent un rôle clé dans le transport de bois entre le Cameroun et le Vietnam.

Les grumes constituent la grande majorité (73% entre 2016 et 2019) du commerce de bois entre le Cameroun et le Vietnam, et génèrent peu d'emplois et aucune valeur ajoutée au Cameroun.<sup>3</sup> En outre, les trois années d'investigation d'EIA ont révélé que la croissance exponentielle du commerce de bois entre le Cameroun et le Vietnam se fonde sur des stratagèmes choquants et des activités illégales.

### 1. La violation généralisée des lois sur l'exportation

Afin de maximiser leurs bénéfices, certaines sociétés vietnamiennes spécialisées dans le commerce du bois violent régulièrement les lois camerounaises. Notamment la loi dressant la liste des essences dont l'exportation est interdite sous forme de grumes, et celle qui limite la taille des produits dérivés transformés autorisés à l'exportation. Certaines sociétés vietnamiennes font régulièrement de fausses déclarations - grâce à leurs intermédiaires locaux - concernant les essences exportées au Vietnam.

### 2. L'exploitation illégale et le non-respect des aires protégées

Plusieurs sociétés vietnamiennes misent sur le commerce de grumes d'origine illégale, notamment celles issues des parcs nationaux et, au moment de la rédaction de ce rapport, de la zone tampon d'un site du patrimoine mondial de l'Organisation des Nations unies pour l'Education, la Science et la Culture (UNESCO).

### 3. Des opérations de blanchiment couvertes par la paperasse

Afin de répondre aux exigences des autorités vietnamiennes, plusieurs sociétés qui font le commerce du bois ont concentré leurs efforts sur l'obtention de documents camerounais, en faisant abstraction de l'origine réelle du bois mis sur le marché vietnamien. Par exemple, un responsable de Dai Loi Trading Co. Ltd. (Công ty TNHH Thương Mại Đại Lợi, « Dai Loi »), la plus grande société vietnamienne installée au Cameroun, et par ailleurs l'un des trois plus grands importateurs de bois au Vietnam, a déclaré se moquer éperdument de l'origine du bois qu'elle met sur le marché vietnamien, même si ce bois devait provenir d'un groupe terroriste, pourvu que les « bons documents » soient fournis. Les grumes illégales qui entrent dans les scieries vietnamiennes au Cameroun sont rapidement tronçonnées.

#### 4. L'évasion fiscale

Le commerce du bois entre le Cameroun et le Vietnam ne contribue guère à améliorer les recettes de l'État camerounais, les transactions financières étant souvent clandestines. Elles se font en espèces et reposent sur des déclarations erronées. Entre 2014 et 2017, les exportateurs du Cameroun ont déclaré 308 millions de dollars US de moins que les importateurs du Vietnam;<sup>4</sup>

#### 5. Les violations du droit du travail

Certaines sociétés vietnamiennes opèrent en violation de la législation du travail camerounaise. Elles emploient, par exemple, des travailleurs sur des périodes importantes sans contrat écrit et au mépris des règles relatives à la protection des travailleurs dans les parcs à bois et scieries. Ces sociétés, par ailleurs, oppriment et maltraitent les travailleurs camerounais – généralement payés moins de sept dollars par jour – et profitent de la situation économique désastreuse du pays pour briser les grèves et mettre de côté les revendications des travailleurs camerounais visant à de meilleures conditions de travail.

Les responsables de plusieurs sociétés vietnamiennes au Cameroun ont, à maintes reprises, répété aux enquêteurs d'EIA que leur objectif était de gagner autant d'argent que possible, au plus vite, avant que les autorités camerounaises ne réglementent et contrôlent davantage le secteur. Un responsable de Xuan Hanh a confié aux enquêteurs : « Pour l'instant, nous travaillons ici. Nous allons partir quand nous ne serons plus en mesure de gagner de l'argent. »

Les opérations de ces sociétés vietnamiennes ont sapé les efforts de longue date pour une meilleure gouvernance forestière au Cameroun, en particulier dans le cadre de l'Accord de partenariat volontaire (APV) signé entre le Cameroun et l'Union européenne (UE). Elles ont également des répercussions profondes au Vietnam. Alors que le bois illégal, sur le plan social, économique et environnemental, est devenu la principale source en approvisionnement de grumes tropicales du Vietnam, le pays et sa kyrielle d'entreprises de transformation se retrouvent fortement dépendants d'une source illégale et non durable de matières premières. Les grumes camerounaises contaminées, ont rapidement remplacé (en raison de leur abondance, de leur taille et de leur prix déloyal) les essences traditionnelles et sont devenues, selon les informateurs d'EIA, la principale source de bois utilisé pour la construction et la rénovation des temples vietnamiens au cours des cinq dernières années.

Le volume des importations de produits dérivés du bois illégaux du Cameroun constitue un défi concret et pressant pour le processus APV en cours au Vietnam. Le pays a d'ailleurs récemment présenté son système de légalité du bois (VNTLAS), qui est entré en vigueur le 30 octobre 2020.

Un éventail unique d'opportunités et de leviers existent pour mettre fin au commerce nuisible. Les processus APV en cours dans les deux pays sont importants. La récente opération lancée par la Direction générale des douanes du Cameroun contre l'exportation illégale de bois pourrait également être d'un grand apport. En outre, la mise en oeuvre au Cameroun des mesures concrètes que les principales compagnies maritimes viennent de prendre dans d'autres pays africains pour lutter contre le trafic de bois pourrait changer la donne.<sup>5</sup>

## CED et EIA recommandent:

### Au Cameroun

- S'appuyer sur les efforts interinstitutionnels existants pour enquêter et poursuivre les sociétés sous contrôle Vietnamiens, y compris leurs réseaux de facilitateurs et collaborateurs comme les transitaires, centrant les efforts sur l'approvisionnement et l'exportation du bois, les opérations financières et les conditions de travail;
- Déclarer et appliquer une interdiction d'exportation complète des grumes.

### Au Cameroun et à l'Union européenne

- Augmenter la surveillance du commerce du bois camerounais en utilisant les bases de données, les plateformes et processus institutionnels existantes comme l'APV, afin de détecter et réagir aux nouvelles tendances suspectes du commerce du bois;

### Au Cameroun et au Vietnam

- Formaliser, via un protocole d'accord entre le gouvernement camerounais et vietnamien, le partage des données, les enquêtes et efforts de renseignement conjoints, ainsi que la poursuite des criminels forestiers.

### Au Vietnam

- Reconnaître le risque élevé de fraude lié à la documentation utilisée pour certifier la légalité du bois provenant du bassin du Congo; travailler avec les autorités des pays d'origine pour développer un système efficace pour améliorer la gouvernance forestière et la mise en oeuvre des lois, donnant ainsi de la crédibilité à la documentation utilisée pour atténuer les risques d'illégalité pour le bois importé dans le cadre du VNTLAS.

### A l'Australie, à l'Union européenne, au Royaume-Uni et aux États-Unis

- Reconnaître les risques élevés associés à l'importation des produits du bois fabriqués au Vietnam et augmenter les contrôles portant sur les importations des produits du bois vietnamiens, en particulier lorsque l'origine du bois est le bassin du Congo.

### Aux compagnies maritimes opérant au Cameroun

- Combattre le commerce illicite des produits du bois en renforçant le processus d'évaluation, en augmentant la responsabilité des expéditeurs concernant la déclaration des espèces, poids, valeur et taille des produits du bois, et en créant une « liste noire » publique des délinquants.

**Les sanctuaires spirituels vietnamiens sont ainsi souillés par un commerce qui porte préjudice aux populations et aux forêts camerounaises.**

# CAMEROUN-VIETNAM: LA CONNEXION DU BOIS

Le Vietnam a connu une croissance rapide et est devenu le deuxième plus grand pôle de transformation de bois en Asie après la Chine (Figure 1). Le pays compte plus de 4 000 entreprises de transformation de bois et de meubles qui se font concurrence pour répondre à l'explosion de la demande intérieure, et réexporter les produits dérivés transformés vers les marchés étrangers.<sup>6,7,8,9</sup>

Les fabricants vietnamiens de produits issus du bois dépendent historiquement des importations de grumes en provenance des pays voisins, notamment le Cambodge et la République démocratique populaire du Lao (LPDR).<sup>10,11,12</sup> Cependant, comme un grand négociant vietnamien l'a expliqué aux enquêteurs infiltrés d'EIA, « il n'y a plus de bois là-bas. Il ne reste que le bois en provenance d'Afrique. C'est la réalité ».

Conformément à un cycle classique d'expansion et de récession, les réseaux commerciaux qui ont épuisé les forêts de leurs voisins et ont été mis en faillite grâce à l'application des normes plus strictes - notamment les interdictions d'exportation des grumes - se sont déplacés vers l'Afrique.<sup>13</sup> Plusieurs responsables d'importateurs vietnamiens ont confié aux enquêteurs d'EIA qu'après être

devenus « très riches » en se livrant à la contrebande de bois en provenance du Cambodge et du Laos PDR, et étant donné qu'il « n'était plus possible de gagner de l'argent au Laos », ils ont investi leur capital dans le bassin du Congo. Un représentant de la société AFA Trading (Công Ty Cổ Phần Đầu Tư Và Thương Mại, « AFA ») a affirmé aux enquêteurs infiltrés d'EIA ce qui suit : « Avant, j'œuvrais dans ce secteur [les importations du Laos et du Cambodge], mais [ensuite] je me suis davantage investi dans le commerce du bois avec les marchés africains, c'est moins de maux de tête. Vous savez, pour ce type de bois, l'activité est plus illégale encore et il y a beaucoup de manœuvres clandestines... Avec celui-ci [le bois d'Afrique], il y a moins de stress et d'investissement ».

Ce changement est confirmé par les données du commerce mondial (Figure 3). En 2017, l'Afrique a dépassé l'Asie, qui était la première source de grumes et de bois scié du Vietnam en termes de valeur. Le pays a déclaré des importations de produits dérivés de plus de 512 millions de dollars en provenance d'Afrique.<sup>14</sup> Sur le continent, le bassin du Congo est le plus grand producteur de bois pour le marché vietnamien, soit en moyenne 72% de la valeur des grumes importées au Vietnam en provenance

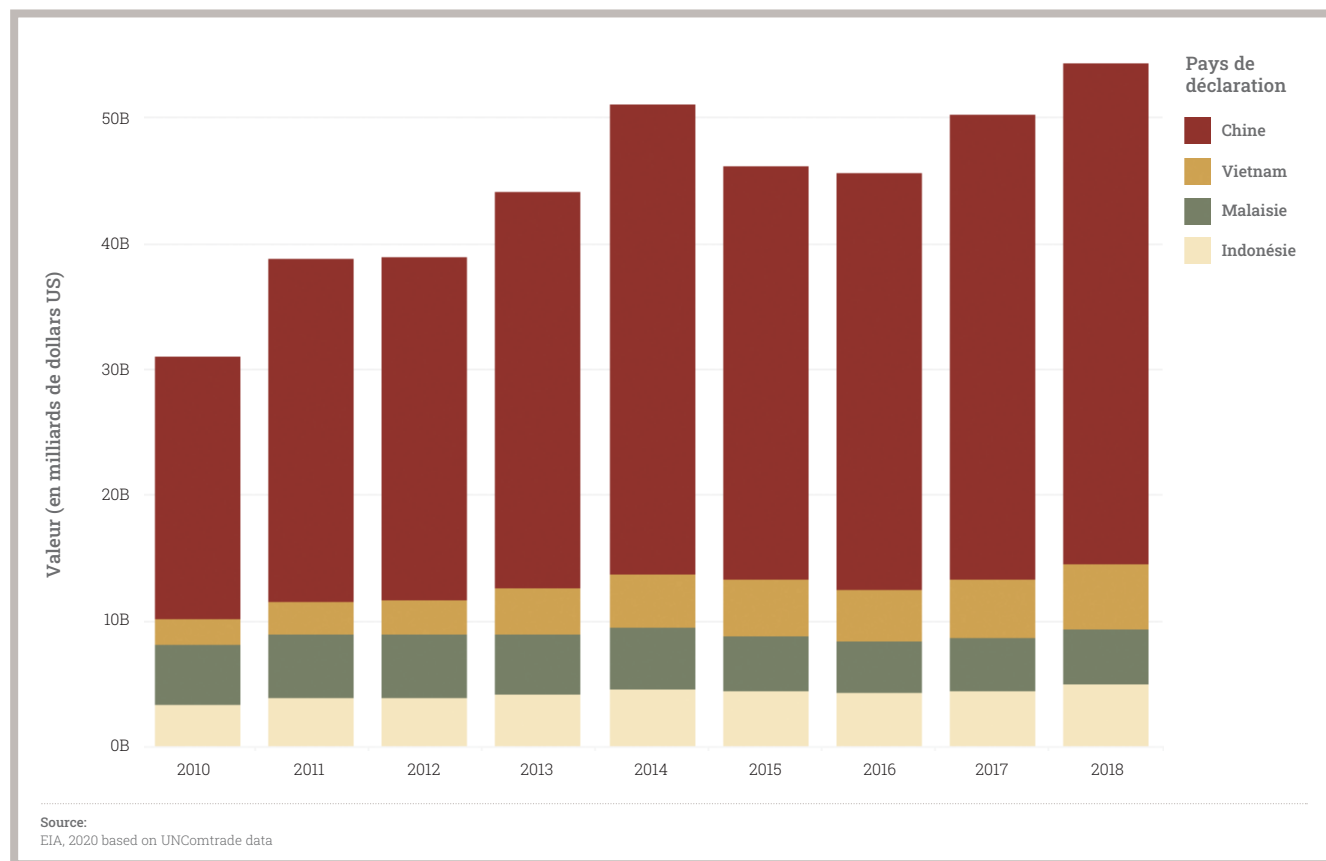


Figure 1

La valeur totale des importations et des exportations des principaux pays de transformation de bois en Asie

## LE BASSIN DU CONGO : DES FORÊTS INTACTES UNIQUES

Avec près de deux millions de kilomètres carrés de forêts humides, le bassin du Congo est la deuxième plus grande forêt tropicale humide du monde. [18] Il s'étend sur six pays (Cameroun, République centrafricaine, République démocratique du Congo, Guinée équatoriale, Gabon et République du Congo) et représente plus de 90 pour cent des forêts tropicales d'Afrique.<sup>19,20</sup> En incluant les forêts secondaires et les savanes, sa superficie représente environ la moitié de la superficie de la zone continentale des États-Unis. La région a longtemps été reconnue comme un centre d'endémisme unique, un lieu de concentration d'espèces que l'on ne trouve nulle part ailleurs dans le monde.<sup>21,22</sup> Ces écosystèmes d'une diversité exceptionnelle sont indispensables pour la vie des 75 millions de personnes - pour près de 150 groupes ethniques différents - qui vivent au sein ou à proximité des forêts du bassin du Congo.<sup>23</sup> Par ailleurs, étant donné que les forêts tropicales humides stockent

environ 25 pour cent du carbone total de la planète, et jouent un rôle primordial dans les cycles hydrologiques mondiaux, le bassin du Congo fournit des services climatiques au monde entier.<sup>24,25</sup>

Les forêts du bassin du Congo étant parmi les plus intactes des tropiques (Figure 2), une opportunité unique subsiste de préserver sa nature sauvage irremplaçable et les services environnementaux qu'il rend au monde.<sup>26,27,28</sup> Cependant, des menaces majeures telles que l'exploitation minière incontrôlée, la conversion mal planifiée des forêts pour les produits d'exportation, le développement frénétique des infrastructures et l'exploitation forestière commerciale chaotique s'intensifient.<sup>29</sup> L'exploitation forestière industrielle s'avère être le principal facteur de dégradation des forêts, et une source majeure, souvent sous-estimée, d'émissions de gaz à effet de serre provenant des forêts tropicales.<sup>30,31,32</sup>



Source: Alessio Banti/veera

Figure 2  
Le cœur du parc national de Nki, Cameroun

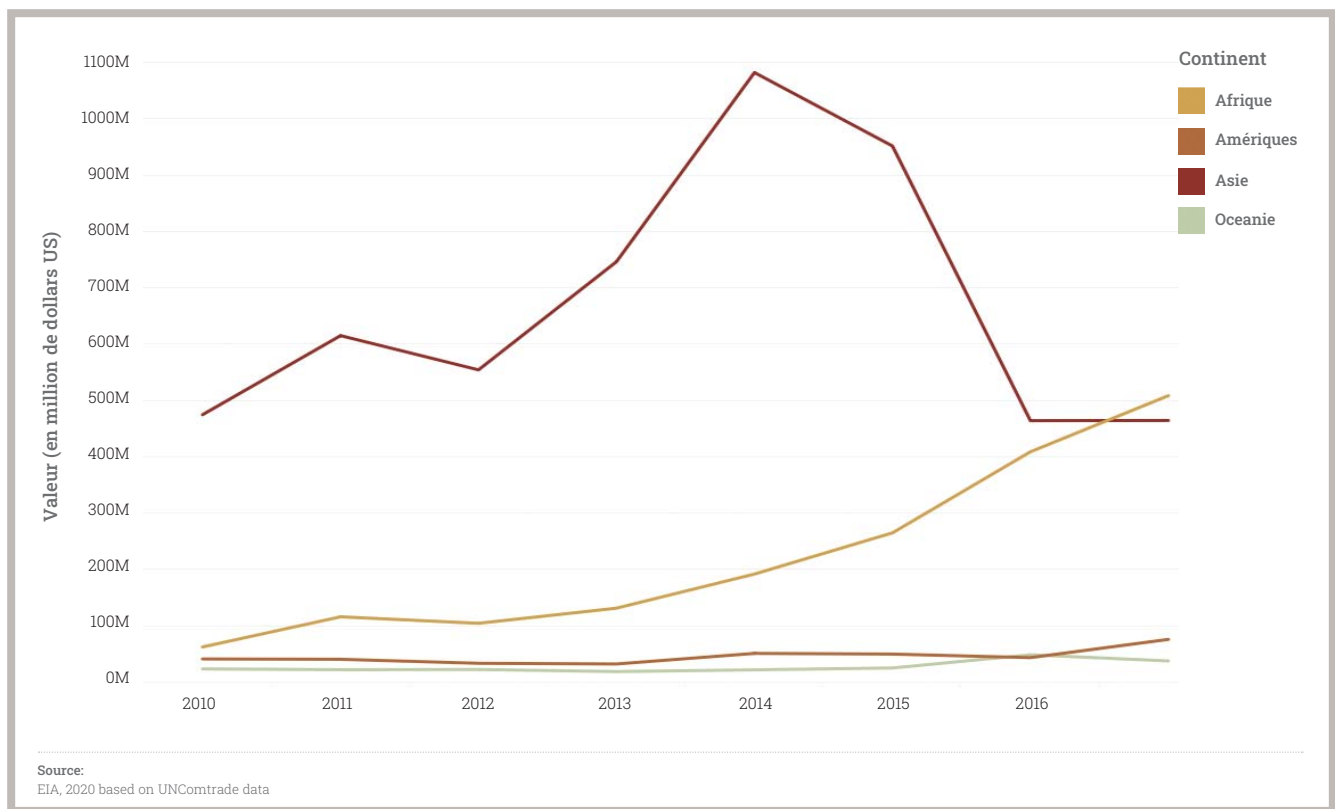


Figure 3  
La valeur des importations de bois du Vietnam, par continent, en provenance des pays tropicaux

d'Afrique, entre janvier 2015 et décembre 2019.<sup>15</sup> En quelques années seulement, le commerce entre le bassin du Congo et le Vietnam a connu une expansion fulgurante : en 2005, le bassin du Congo représentait 7% de la valeur des importations de bois du Vietnam. En 2019, ce chiffre est passé à 73%.<sup>16</sup> Le Vietnam est devenu un marché important pour le bois du bassin du Congo ; ce qui entraîne une dépendance accrue entre les deux économies. En moins d'une décennie, le Vietnam est devenu le deuxième plus grand marché d'exportation des produits dérivés du bassin du Congo après la Chine, devançant ainsi des marchés historiques comme la Belgique, la France et l'Italie depuis 2013.<sup>17</sup> Les tendances actuelles du circuit du bois entre le bassin du Congo et le Vietnam ont étroitement lié l'avenir de certaines forêts du monde encore intactes à celui d'un pôle mondial de transformation du bois qui connaît la croissance la plus rapide (Encadré 1).

Le tali (*Erythrophleum ivorense*) est l'essence du bassin du Congo la plus recherchée pour le marché vietnamien.<sup>33</sup> Entre janvier 2016 et août 2019, le Vietnam a déclaré avoir importé plus de 1 million de mètres cubes de tali, soit 62% de toutes les importations de bois enregistrées en provenance du bassin du Congo.<sup>34</sup> Selon de nombreux experts de la filière bois du Vietnam, cette tendance s'est amorcée il y a 12 ans lorsque les premiers négociants ont commencé à acheter le tali et à l'introduire sur le marché vietnamien. L'essence est aujourd'hui largement utilisée dans le secteur du bâtiment au Vietnam. Les grumes de tali, de grande taille et droites, en particulier, sont principalement utilisées pour la construction et la restauration de temples bouddhistes (Figures 4 et 5). Un responsable de la société HSH Thang Long Import -

Export Company Limited (Công Ty TNHH Xuất Nhập Khẩu Hsh Thăng Long, « HSH ») a eu le bref entretien qui suit avec des enquêteurs infiltrés d'EIA :

**« EIA: Que faites-vous avec le tali ?**

**HSH :** Nous l'utilisons pour la construction de vieilles maisons. Toutes les vieilles maisons ou les temples communaux de Hanoi sont construits grâce au tali. C'est donc un bois pour les temples. Il est très toxique dans les maisons d'habitation. Le tali est assez bon marché, mais il est durable. Il peut rester identique après des centaines d'années. Tous les temples qui remontent à cinq ans sont construits avec du bois africain, tandis que ceux qui datent de plus de cinq ou six ans ont été construits avec du bois laotien ou cambodgien [...] Si vous visitez des temples ou des temples communaux, vous verrez qu'ils sont tous faits de tali. »

Le doussié (*Azelia pachyloba*) - une essence classée vulnérable sur la liste rouge de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN), encore connu sous le nom de « pachy » ou « pachyloba » par les négociants vietnamiens - fait également l'objet d'un commerce massif entre le bassin du Congo et le Vietnam.<sup>35</sup> Le doussié et le tali représentent environ trois quarts du volume et de la valeur de toutes les exportations du Cameroun vers le Vietnam (72% en termes de volume et 76% en termes de valeur).<sup>36</sup>

Un responsable de la société Hai Duong Wood Import-Export Company Limited (« Hai Duong »), l'une des plus grandes sociétés vietnamiennes de bois au Cameroun, a déclaré aux enquêteurs d'EIA que le doussié est en fait l'essence qui rapporte « beaucoup d'argent » à la plupart



Figure 4  
Une grume de tali camerounaise sur le point d'être transformée pour la rénovation d'un temple bouddhiste au Vietnam



des sociétés vietnamiennes établies au Cameroun. En outre, il a expliqué, dans des propos que nous re prenons, l'intérêt spécifique du doussié pour les Vietnamiens.

« Hai Duong JSC : C'est pour sa qualité. Le doussié contient beaucoup de graines. Sa texture est agréable. Les Vietnamiens utilisent beaucoup les graines. Le doussié peut être utilisé pendant de longues années sans fissure [...] Les riches [au Vietnam] achètent des tables comme celle-ci [en pointant une grande planche de doussié]. Il y en a beaucoup dans le sud du Vietnam et à HCMC [la ville de Ho Chi Minh]. Le Pachyloba est surtout acheminé à HCMC. On trouve aussi une grande quantité de bois dans le nord, mais surtout le tali. Les riches utilisent le pachy parce qu'il est durable et qu'il a une belle texture. »

Le Cameroun est de loin le plus grand exportateur de bois d'Afrique et, plus précisément, du bassin du Congo, vers le Vietnam. Ces exportations représentent 65% de la valeur de tous les produits dérivés déclarés comme des importations du Vietnam en provenance du bassin du Congo de janvier 2010 à décembre 2019 (Figure 6).<sup>37</sup> Le Cameroun est devenu le premier pays tropical fournisseur de grumes au Vietnam, soit 37% de la valeur des grumes tropicales importées au Vietnam de 2017 à 2019 (voir la section 4 pour plus de détails).<sup>38</sup>

Comme une source bien introduite l'a confié aux enquêteurs d'EIA, la variation rapide du volume des échanges commerciaux entre le Cameroun et le Vietnam peut s'expliquer par la mise en place d'opérations accélérées par un nombre relativement restreint – moins de vingt – de sociétés vietnamiennes au Cameroun :



Figure 5  
L'utilisation typique du tali dans un temple bouddhiste au Vietnam

« Source D: [...] ils perturbent le marché. L'exploitation est non durable. Leur façon de faire des affaires encourage seulement les Africains à poursuivre la récolte illégale et ce n'est pas durable. Et une telle récolte est synonyme d'extraction. La forêt est à la fois utilisée et détruite. »

Le commerce illégal et non durable de grumes en croissance rapide entre le Cameroun et le Vietnam a provoqué le chaos dans un secteur forestier camerounais problématique, qui a du chemin à faire pour parvenir à la légalité et la bonne gouvernance.

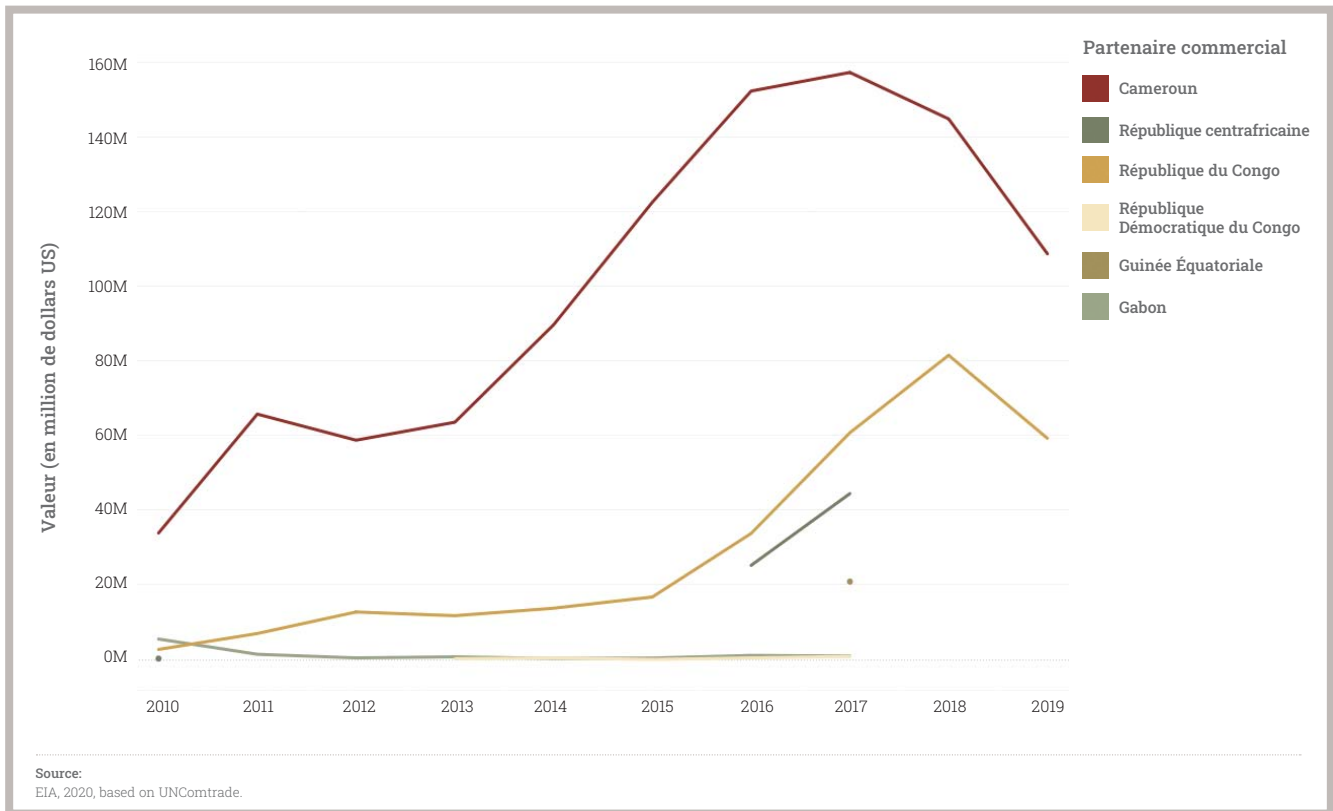


Figure 6  
La valeur des importations de grumes du Vietnam en provenance du bassin du Congo

# LA DESTRUCTION DES FORÊTS

Plusieurs représentants de sociétés vietnamiennes ont déclaré aux enquêteurs d'EIA que le Cameroun leur apparaissait très propice à leur commerce illicite. Un responsable de l'une des plus grandes sociétés commerciales vietnamiennes au Cameroun a expliqué aux enquêteurs d'EIA comment ces opérateurs ont exploré la Nigeria, la République Démocratique du Congo (RDC) et la Sierra Leone avant de prendre la décision de créer leur réseau au Cameroun, en raison de « l'accès facile à la forêt. » Le mode opératoire des sociétés vietnamiennes au Cameroun a contribué à l'affaiblissement de la gouvernance forestière nationale et au relâchement des efforts en cours pour l'améliorer (Encadré 2).

## 3.1. Des opérations dans la clandestinité

Selon l'enquête d'EIA, 19 sociétés vietnamiennes de commerce de bois opèrent actuellement au Cameroun (voir l'annexe 1 pour consulter la liste). Ces sociétés sont les principaux opérateurs à l'origine de l'essor du

commerce du bois entre le Cameroun et le Vietnam. Elles se trouvent, en majorité, aux alentours du port de Douala, pour des raisons logistiques (Figure 7). La plupart d'entre elles font profil bas et opèrent derrière de hautes clôtures et des portes fermées, sans indication évidente de leurs noms ou activités (Figure 8). Comme plusieurs entrepreneurs l'ont expliqué aux enquêteurs infiltrés d'EIA, des opérations commerciales de grande envergure se déroulent derrière ces portes fermées et ces façades trompeuses.

Une société vietnamienne typique de premier rang établie au Cameroun exporte généralement un minimum de 2 500 grumes par mois, soit un total de 30 000 à 40 000 mètres cubes de grumes commercialisées en moyenne par an (Figure 9).

Un responsable de la société Xuan Han a expliqué aux enquêteurs infiltrés d'EIA la nature des activités et le rôle de la scierie établie dans la ville de Douala :

**« EIA : Etes-vous des fabricants ?**

**Xuan Han : Non, nous sommes juste des commerçants.**

### ENCADRÉ 2.

## L'APV AU CAMEROUN : UN CHEF DE FILE DEVENU TRAÎNARD

Depuis plus de deux décennies, le processus d'amélioration de la gouvernance forestière au Cameroun stagne. Au final, le pays a perdu le statut de leader continental en la matière à celui de traînard régional.

En juillet 2000, le Cameroun a piloté une initiative novatrice en Afrique, connue sous le nom d'observation indépendante des forêts.<sup>39,40,41</sup> L'observation indépendante des forêts est rapidement devenue une composante des Accords de partenariat volontaire (APV) - un pilier du Plan d'action de l'Union européenne relatif à l'application des réglementations forestières, la gouvernance et les échanges commerciaux (UE-FLEGT) qui entre en vigueur en 2003 pour répondre aux préoccupations internationales croissantes sur les impacts sociaux, économiques et environnementaux de l'exploitation forestière illégale et du commerce connexe.<sup>42</sup> Chaque APV est un accord commercial bilatéral négocié entre l'UE et un pays exportateur de bois, qui garantit que tous les bois et les produits dérivés destinés au marché de l'UE en provenance du pays exportateur sont conformes à sa législation.<sup>43</sup> Bien que les parties décident de conclure l'APV de façon volontaire, cet accord devient juridiquement contraignant lorsque les deux parties le ratifient.<sup>44</sup>

En novembre 2007, le Cameroun a entamé des négociations avec l'Union européenne (UE) concernant un Accord de Partenariat Volontaire. L'APV a été conclu en mai 2010, signé en octobre 2010, et est entré en vigueur en décembre 2011 (après la signature d'un APV au Ghana en 2008 et en République du Congo en 2009).<sup>45</sup>

Les engagements énoncés dans l'accord entre le Cameroun et l'UE sont particulièrement ambitieux.<sup>46,47</sup> En effet, ils visent à garantir que 100% du commerce du bois entre le Cameroun et l'UE est légal grâce à l'amélioration de la gouvernance forestière, l'application de la loi et la transparence, en plus de la traçabilité complète de tout le bois produit et transformé dans le pays, y compris le bois destiné au marché intérieur.

Une dizaine d'années plus tard, après une multitude d'ateliers, d'évaluations, de rapports et de réunions de comités, beaucoup estiment que l'APV au Cameroun est un processus « paralysé », qui n'a pas réussi à respecter les engagements d'application de la loi, de transparence et de traçabilité. Depuis 2013, l'observation indépendante formelle n'existe plus dans le pays. Cependant, certaines organisations nationales de la société civile ont développé des systèmes d'observation indépendante externe des forêts, qui jouent un rôle de plus en plus important en garantissant un certain niveau de transparence.<sup>48</sup> Les exigences essentielles de l'annexe IV de l'APV en matière de transparence doivent encore être pleinement satisfaites, notamment l'actualisation des données sur la production, les concessions forestières et les exportations de bois. Après plusieurs tentatives infructueuses, la mise au point du système de vérification de la légalité, bien qu'étant d'une importance capitale, est dans un état déplorable.<sup>49</sup> La dernière réunion du comité mixte de suivi s'est tenue en 2017.<sup>50</sup>

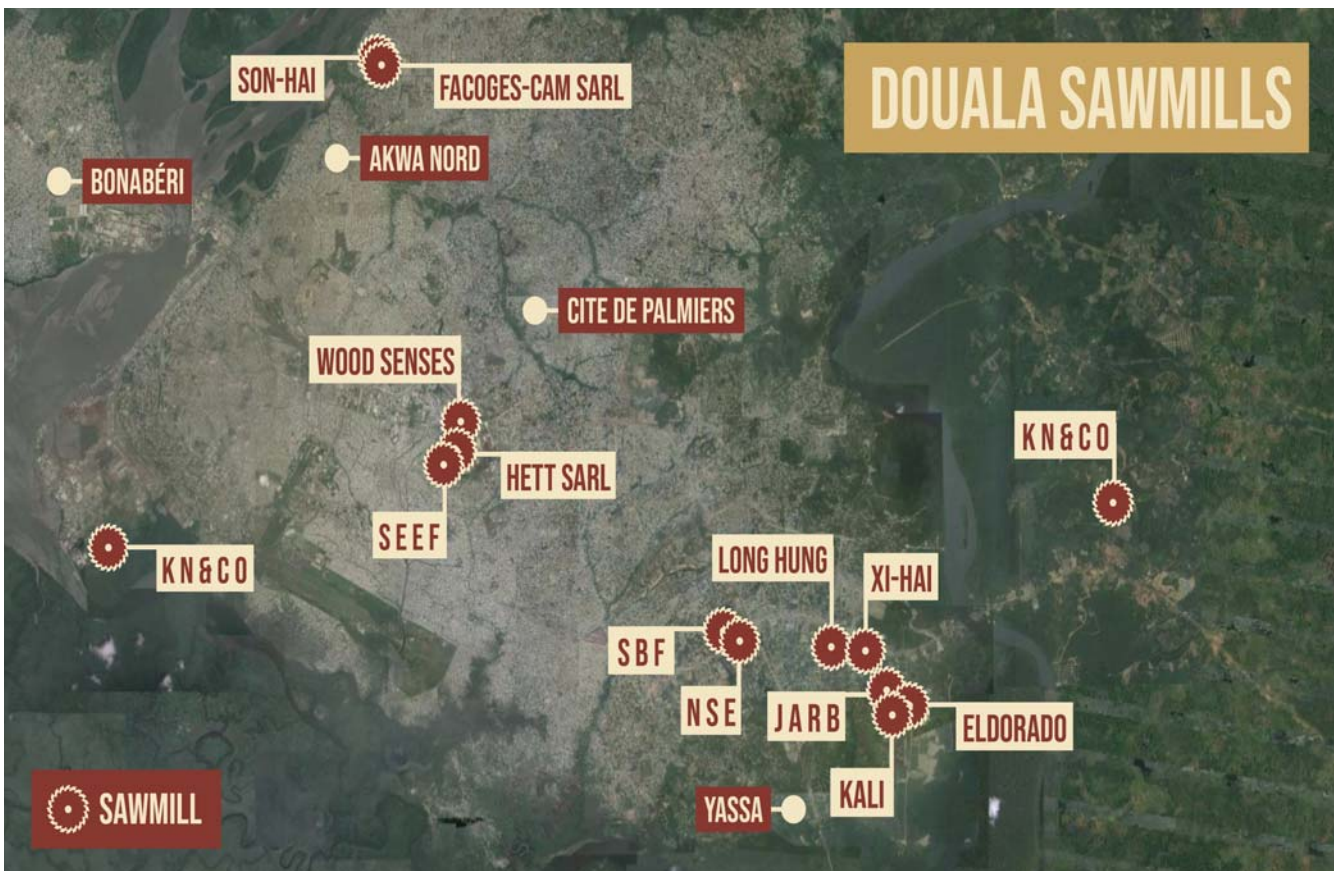
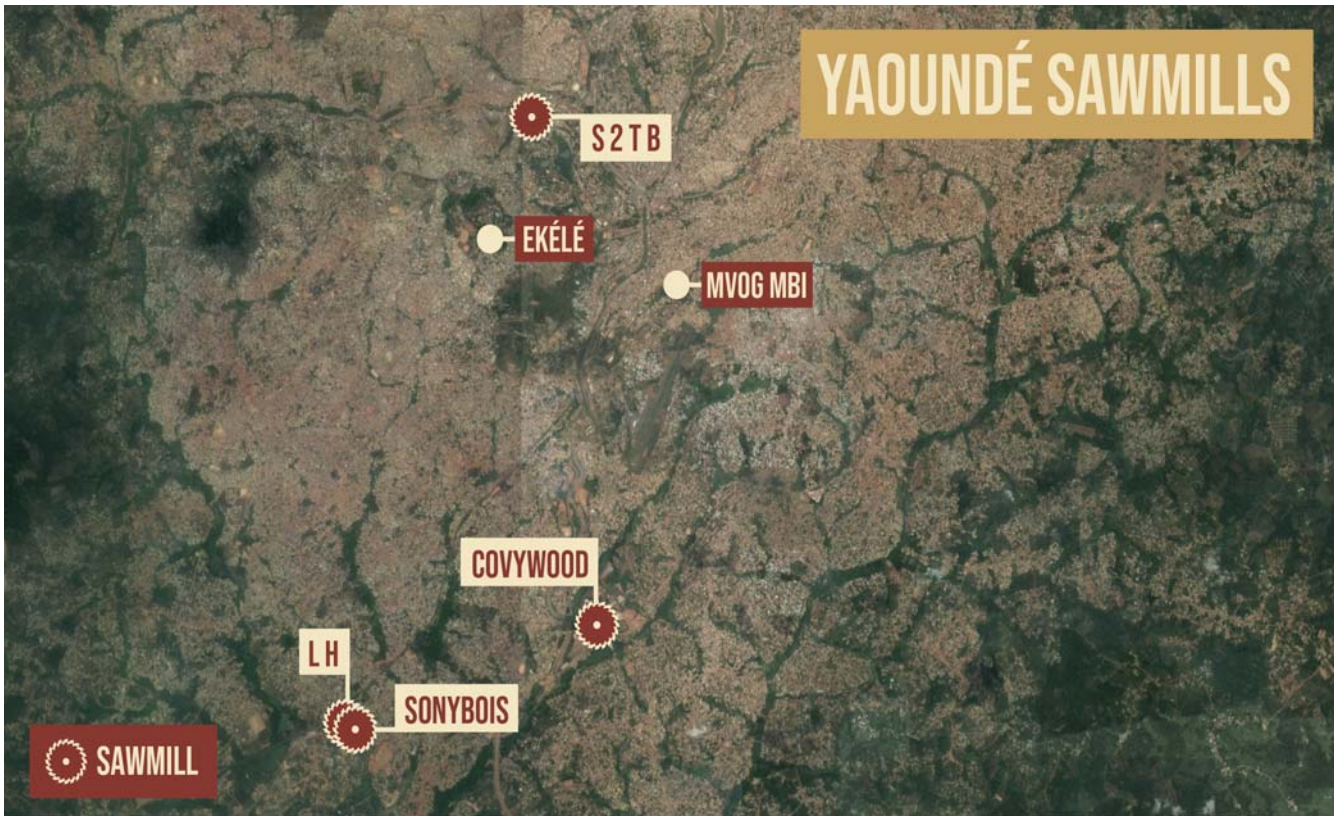


Figure 7

La localisation des sociétés vietnamiennes répertoriées par EIA

NB: Toutes les sociétés représentées sur la carte n'ont pas fait l'objet d'une investigation d'EIA.

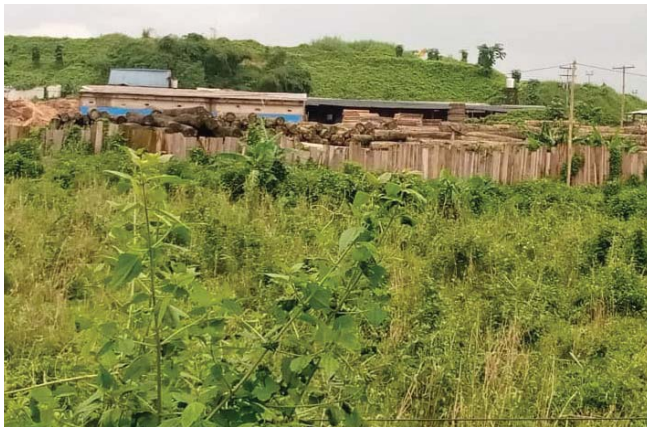


Figure 8  
L'entrée des scieries et des sièges sociaux des sociétés vietnamiennes de négoce de bois au Cameroun

**Lorsque le bois arrive, nous le sciions en grumes équarries et nous le vendons. Nous ne fabriquons rien. »**

Les sociétés commerciales vietnamiennes ont établi un modèle commercial d'une simplicité trompeuse. Pendant des années, ces sociétés ont acheté de grands volumes de bois illégal et non durable, afin d'exporter une grande partie sous forme de grumes. Une plus petite partie est transformée en planches surdimensionnées ou en grumes équarries, en violation des lois camerounaises en matière d'exportation (voir les détails dans la section 4.3). Ce modèle repose sur des relations que les sociétés vietnamiennes tissent avec des fournisseurs de bois qui offrent des grumes illégales/non durables fraîchement coupées, mais aussi avec des facilitateurs qui permettent l'exportation de produits dérivés en violation de la réglementation camerounaise en matière d'exportation. Les sociétés commerciales vietnamiennes, exclues de la gestion à long terme de la forêt et de l'exportation officielle du bois, effectuent la plupart des paiements en espèces, et offrent des pots-de-vin de la même manière. Elles font profil bas et essaient de passer inaperçues dans le secteur de l'exploitation des forêts camerounaises jusqu'à présent. Voici ce qu'en dit une source bien introduite à ce sujet :

**« Source D : Ce ne sont pas elles qui violent directement la loi, mais elles «chargent» des sociétés camerounaises de le faire, et ces sociétés camerounaises ont bien sûr la «relation» requise pour cela. Ce sont également ces sociétés qui vont s'occuper des procédures d'exportation. »**

Dans la plupart des cas, les sociétés vietnamiennes n'exportent pas elles-mêmes, mais s'appuient sur des agents ou des « transitaires » camerounais pour gérer l'ensemble du processus d'exportation, ainsi que le



Figure 9  
L'arrivée d'une longue file de camions de livraison au parc à grumes de Dai Loi

versement d'éventuels pots-de-vin aux autorités camerounaises. Le responsable de My Doan affirme : « Même lorsque nos scieries sont grandes, nous « n'exportons » pas. Je veux dire que nos noms ne figurent même pas sur les [connaissances] ». Grâce à ce système, les sociétés vietnamiennes ont établi une zone tampon entre elles et l'exportation illégale du bois (voir la section 4 pour plus de détails). D'après les constats des enquêteurs d'EIA, la relation entre les sociétés vietnamiennes et leur transitaire est très étroite, comme c'est le cas entre Dai Loi, Hai Duong et leur transitaire KN and Co Ltd. (KN-CO), qui exploite également une scierie. Dans une conversation en particulier, les enquêteurs d'EIA ont appris que les représentants de Dai Loi et de Hai Duong, inquiets du grand volume des exportations déclarées par KN-CO en leur nom, envisageaient de demander à cette entreprise de créer une filiale dédiée afin de diminuer artificiellement le volume des exportations :

« Hai Duong : Pour le moment, il n'y a que KN-CO, n'est-ce pas ? »

Dai Loi : Oui, seulement KN-CO. Je vais bientôt les rencontrer pour leur demander de créer une autre société, contrairement à l'année dernière... Il ressort des statistiques qu'ils ont exporté 26 000 mètres cubes de bois scié. Ils ont, à eux seuls, exporté 26 000 mètres cubes. Ils seront probablement remarqués un jour ou l'autre. [...]

Hai Duong : Vous voulez donc vous asseoir avec [nom du propriétaire de KN-CO] pour créer la société ?

Dai Loi : Tout d'abord, nous allons lui dire ce soir qu'elle doit créer une nouvelle société. KN-CO va alors exister juste pour offrir des services à d'autres sociétés. Et cette nouvelle société sera exclusivement réservée à nos scieries. Uniquement pour nos produits... sinon... seulement l'année dernière, ils ont exporté 26 000 mètres cubes de bois scié et 7 000 mètres cubes de bois ronds. Si cette scierie fonctionne cette année, elle devra peut-être exporter entre 40 et 50 000 mètres cubes. »

Un responsable d'AFA a soutenu que le rôle principal du « transitaire » est de « résoudre les problèmes pour vous ». Il déclare ainsi : « Nous avons chargé des milliers de conteneurs, sans problème ». Avant de poursuivre :

« EIA : Nous souhaitons rencontrer des personnes qui se trouvent au sommet.

AFA : Je peux vous présenter des personnes de haut niveau qui sont très proches du frère du Président. La dame m'aide à charger les conteneurs et son mari est un membre de la famille du plus jeune frère du président. Ce sont des personnes très haut placées.

EIA : Leurs services sont-ils coûteux ?

AFA : Oui, ils sont chers. Mais vous devez discuter avec le couple. [...] Vous ne perdrez même pas un dollar. Ce sont des personnes très importantes. Nous travaillons ensemble depuis 10 ans, c'est une longue relation. Même mon usine est désormais sous la supervision d'autres personnes [les fonctionnaires qui viennent faire le contrôle]. »

L'utilisation du cash pour payer les fournisseurs permet aux sociétés vietnamiennes de ne laisser presque aucune trace concernant leur rôle dans ce secteur d'activités, et de s'assurer en même temps un approvisionnement régulier. Comme l'a résumé un responsable de Xuan Han : « Ici, tout se gère en espèces. Il faut des espèces, des espèces et encore des espèces ». Un responsable d'AFA s'est confié aux enquêteurs infiltrés d'EIA :

« AFA : Chaque semaine, nous devons transférer environ 50 millions de francs CFA [du Vietnam au Cameroun], soit plus de 100 000 euros. Chaque semaine, nous devons envoyer de l'argent liquide.

EIA : La totalité de l'argent en espèces ? Seulement pour la vente des produits ?

AFA : Non, pour acheter le bois. Nous connaissons la mentalité des gens. Lorsqu'ils viennent avec les camions dans notre usine, nous devons les payer en espèces pour qu'ils déchargent le bois. Comme vous pouvez d'ailleurs le constater. »

Le commerce au comptant a permis aux sociétés vietnamiennes d'acquérir du bois d'origine illégale et non durable depuis des années (voir la section suivante), mais aussi d'éviter de payer des impôts.

### 3.2. L'exploitation forestière illégale et non durable : source de destruction durable

Depuis près d'une décennie, les sociétés vietnamiennes de négoce du bois déversent sur le marché vietnamien des grumes issues de sources non durable en provenance du Cameroun. Comme les enquêteurs d'EIA l'ont appris de plusieurs entrepreneurs vietnamiens, lorsqu'ils se sont installés au Cameroun il y a dix ans environ, ils ne connaissaient pas grand-chose du pays et la plupart des zones sous concessions forestières avaient déjà été attribuées. Dans ce contexte, leurs sociétés se sont rapidement développées en achetant des grumes en vrac auprès de fournisseurs qui avaient un accès direct à la forêt, ou d'intermédiaires qui s'approvisionnaient en bois chez eux (Figure 10). Ce modèle fonctionne encore de nos jours.

Les enquêtes d'EIA ont permis d'établir qu'une grande partie du bois exporté par certaines sociétés commerciales vietnamiennes provient de titres camerounais d'exploitation forestière non durable, notamment des ventes de coupe (Encadré 3). Le volume croissant de bois coupé dans les forêts camerounaises en provenance des ventes de coupe est l'une des tendances les plus inquiétantes du secteur forestier dans le pays, car elle repose sur une exploitation à court terme, non durable et non transparente.<sup>51,52</sup>



Figure 10  
L'arrivée de grumes en vrac dans une scierie vietnamienne

## L'INSTITUTIONNALISATION DE L'EXPLOITATION FORESTIÈRE NON DURABLE

Au Cameroun, l'exploitation forestière se fait dans les forêts classées comme « domaine forestier permanent » et « domaine forestier non permanent ». Le domaine forestier permanent est constitué des unités forestières d'Aménagement (UFA), des forêts communales, des aires protégées et des réserves forestières. Le domaine forestier non permanent comprend, entre autres, les forêts communautaires, les ventes de coupe et les permis de récupération du bois.<sup>53</sup> Dans la pratique, les UFA et les ventes de coupe représentent la grande majorité de la production annuelle de bois déclarée au Cameroun, soit environ 85 pour cent en 2019.

Les principales divergences qui existent entre l'UFA et la vente de coupe résident dans le fait que, contrairement aux UFA, les ventes de coupe sont des titres d'exploitation forestière à court terme - trois ans maximum - et elles ne nécessitent pas l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan de gestion forestière. Les ventes de coupe ont une superficie qui ne peut pas dépasser 2500 hectares, tandis que les UFA peuvent

couvrir jusqu'à 200 000 hectares.<sup>54,55</sup> Alors que les UFA exigent que les sociétés fassent des investissements spécifiques afin de garantir la durabilité de leurs opérations (grâce à un plan de gestion qui indique les zones d'exploitation forestière autorisées par an), les ventes de coupe ne nécessitent aucun plan de gestion. La zone attribuée par vente de coupe est entièrement ouverte à l'exploitation.

La vente de coupe a été qualifiée de « mal nécessaire » dans les années 1990 lorsque le secteur forestier camerounais traversait une période de transition importante.<sup>56</sup> Trente ans plus tard, malgré les multiples engagements officiels à supprimer progressivement ces titres qui perpétuent une exploitation extractive des forêts cautionnée par l'État, une grande partie de la production nationale de bois au Cameroun repose sur ces titres. Tel que présenté dans la figure 11, le secteur forestier camerounais, de nos jours, est principalement un secteur non durable institutionnalisé, comme dans les années 1990.

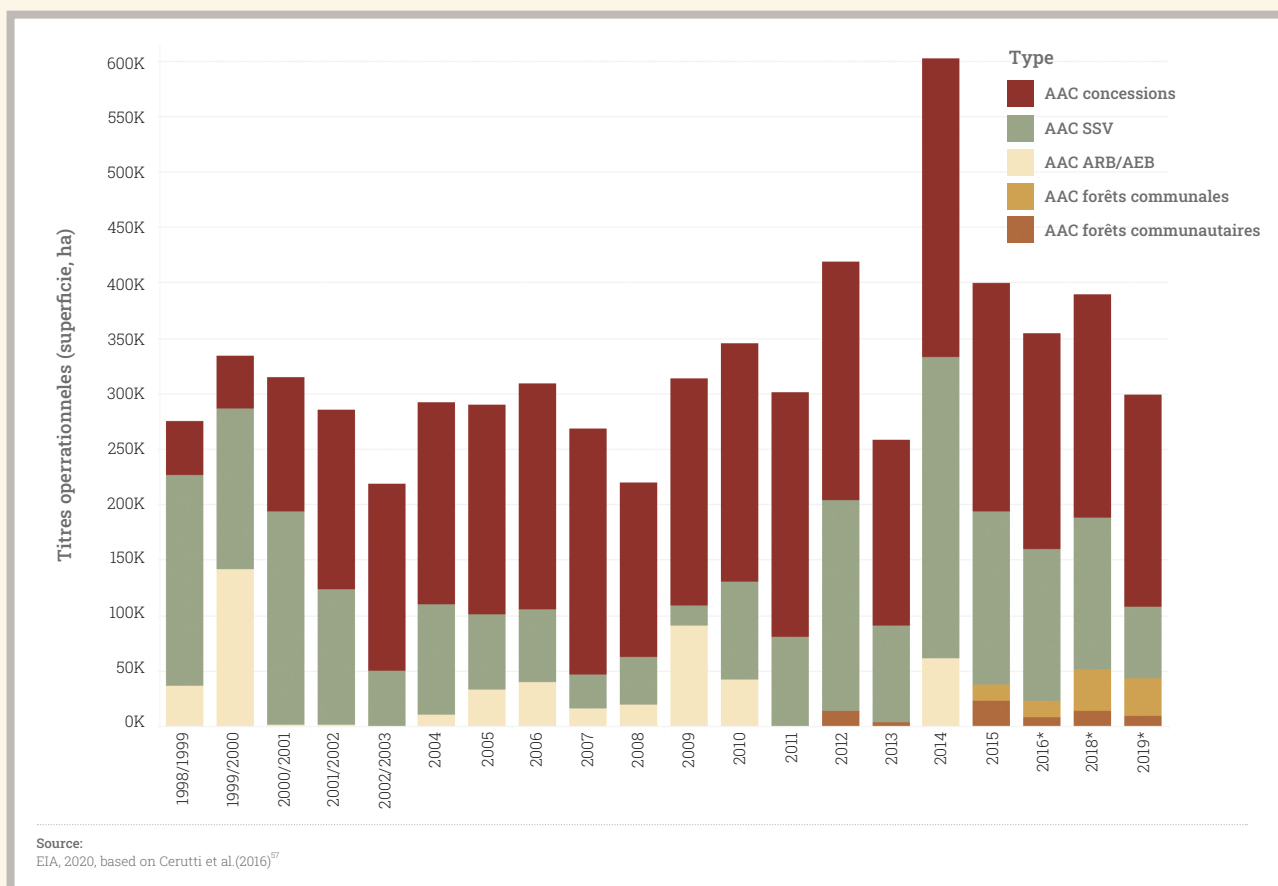


Figure 11  
L'évolution des coupes annuelles autorisées attribuées dans les UFA et les ventes de coupe

\* Sur la base des informations disponibles en mars 2016, juillet 2018 et avril 2019.

Les sociétés vietnamiennes ont, de façon directe et indirecte, été parmi les premiers bénéficiaires des ventes de coupe et de leurs impacts négatifs sur la gouvernance forestière camerounaise. Un responsable de Dai Loi déclare : « Nous avons besoin d'environ 4 000 mètres cubes par mois. Nous nous approvisionnons dans de petits titres forestiers [ventes de coupe], et auprès de Camerounais, de Libanais, de Chinois. » Un autre entrepreneur vietnamien, qui vantait les mérites des ventes de coupe pour leur stratégie extractive à court terme, a révélé aux enquêteurs infiltrés d'EIA un mode de fonctionnement plutôt préoccupant : « Une fois que les grands arbres sont finis, on passe à la forêt suivante [vente de coupe]. »

Certaines sociétés commerciales vietnamiennes se sont également appuyées sur le bois illégal pendant des années. Une source bien introduite d'EIA a expliqué :

« Source D : Alors, les Vietnamiens ont ouvert des scieries au Cameroun pour collecter le bois et ils s'approvisionnent dans ce qu'on appelle « le marché noir ». Les Camerounais, je ne sais pas où ils récoltent le bois, mais ils l'acheminent principalement dans les scieries vietnamiennes pour le leur vendre... et les Vietnamiens les paient souvent en espèces.

**EIA : Pourquoi l'argent liquide ?**

Source D : Ce bois a une origine suspecte. C'est la raison pour laquelle ils doivent payer en espèces.

**EIA : Afin d'éviter aussi de payer les impôts?**

Source D : Exactement. C'est le point fort des Vietnamiens. Je veux dire qu'ils achètent auprès des Africains du bois dont l'origine est suspecte. »

Une autre source explique aux enquêteurs d'EIA que les scieries mises en place par les sociétés vietnamiennes leur permettent de blanchir rapidement le bois illégal en le transformant de façon approximative, en effaçant les marques ou en cachant l'absence de marques requises :

« Source M : N'importe qui peut approvisionner la société en bois.

**EIA : Vraiment. Lorsque vous achetez le bois, vous assurez-vous qu'il est légal ?**

Source M: Pas vraiment... Parfois, nous achetons le bois qui n'a pas de « lettre de voiture ».

**EIA : Et vous l'achetez ?**

Source M : Oui, nous l'achetons.

**EIA : Et que faites-vous lorsque le bois n'a pas de lettre de voiture? [...]**

Source M : Dans ce cas, nous l'achetons et nous le passons immédiatement à la scie.

**EIA : Pour éviter que des contrôleurs viennent le découvrir ?**

Source M : Oui, car nous avons déjà été confrontés à un problème comme celui-là par le passé. »

Par ailleurs, un certain nombre de sociétés vietnamiennes coordonnent le blanchiment du bois illégal en facilitant l'utilisation frauduleuse généralisée du marquage de bois. Une autre source a confié aux enquêteurs d'EIA comment une société contrôlée par des Vietnamiens, La Forestière de Moloundou (LFM), s'est associée à la société SEBOCA, propriétaire du titre d'exploitation de l'UFA (Unité Forestière d'Aménagement) 09-015, pour que le « marteau forestier

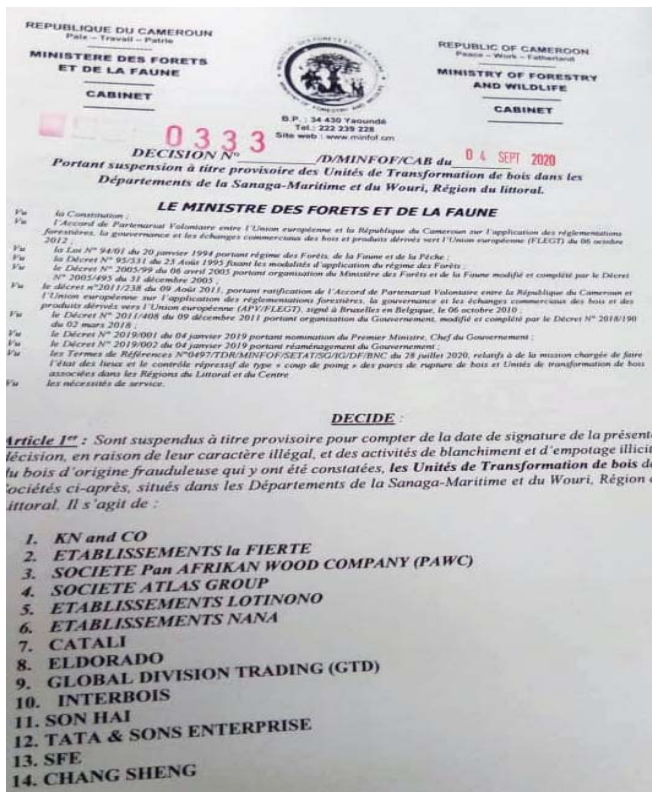


Figure 12  
Les scieries vietnamiennes récemment suspendues pour blanchiment de bois illégal et activités d'exploitation forestière illégale autour de la Réserve de faune du Dja

du titre » soit apposé sur les grumes fournies par de nombreuses autres sociétés et des particuliers à la scierie vietnamienne. Selon la source d'EIA, la société MECOGEAM, en particulier, utilise fréquemment le marteau de SEBOCA sur les grumes qu'elle livre à la société vietnamienne.

Le système de blanchiment du bois illégal utilisé par les sociétés de négoce vietnamiennes, à travers la transformation superficielle de grumes illégales dans leurs scieries avant l'exportation, a récemment été visé par une opération de répression. Plusieurs sociétés vietnamiennes et leurs sociétés partenaires ont été suspendues pour « complicité dans l'exploitation forestière illégale ». Il s'agit notamment de KN-CO, Catali, El Dorado Company Limited, Son Hai et Si Hai.<sup>58</sup> Selon la Décision du MINFOF, les sociétés ont été suspendues « en raison de leur caractère illégal, et des activités de blanchiment et d'emportage illicite du bois d'origine frauduleuse qui y ont été constatées ». (Figure 12).

### 3.3. De nouveaux experts de l'exploitation forestière illégale

Au fil des ans et au fur et à mesure que le réseau de complices et de facilitateurs des sociétés vietnamiennes de négoce du bois se développait au Cameroun, ces sociétés ont obtenu un accès de plus en plus grand aux forêts camerounaises et sont ainsi devenues expertes de l'exploitation forestière illégale.

Afin d'assurer un meilleur contrôle de la qualité et du volume de l'approvisionnement en bois, les sociétés vietnamiennes ont, dans certains cas, déployé leurs

propres équipes mobiles d'exploitation forestière équipées de scierie portable dans les forêts camerounaises. Les équipes d'exploitation forestière opèrent dans les zones où les autorisations de coupe sont détenues par d'autres entités, notamment les ventes de coupe. En outre, elles opèrent dans les zones sans permis où l'exploitation forestière n'a pas été autorisée par l'administration camerounaise, et dans les zones où l'exploitation forestière est strictement interdite, comme dans les parcs nationaux :

« Xuan Hahn : Voici Yoko [en pointant sur la carte]. Ici, c'est la forêt et là, c'est le parc national. J'étais ici l'autre jour. Le bois se trouve ici [en pointant sur la carte] : Bertoua et Dimako.

**EIA : Etiez-vous aussi au Mbam et Djerem?**

Xuan Hahn : Oui, j'y suis allé.

**EIA : Avez-vous coupé le bois dans le parc national ? Au Mbam ?**

Xuan Hahn : Oui, j'ai coupé le bois là-bas [...]

**EIA: But cutting at the national park is allowed?EIA : Mais la coupe de bois est-elle autorisée dans le parc national ?**

Xuan Hahn : La plus grande concentration de bois se trouve là-bas. »

Afin de couvrir l'exploitation forestière illégale et de procéder à des opérations de blanchiment, bien que leurs activités ne soient pas formellement enregistrées et autorisées par l'administration camerounaise, certaines sociétés vietnamiennes ont mis sur pied des systèmes de blanchiment sophistiqués nécessitant l'implication fréquente de multiples partenaires. Les enquêteurs d'EIA ont trouvé des preuves qui établissent qu'en août 2020, la

#### ENCADRÉ 4.

### LA RÉSERVE DE FAUNE DU DJA : UN TRÉSOR CULTUREL ET NATUREL MONDIAL EN DANGER

En tant que couloir unique entre les forêts du sud du Nigeria et le bassin du Congo, la Réserve de faune du Dja est l'une des forêts tropicales humides d'Afrique les plus riches en espèces.<sup>[59]</sup> C'est également l'une des forêts tropicales humides les plus vastes et les mieux protégées du continent, avec près de 90% de sa superficie restant vierge.<sup>60</sup> La Réserve de faune du Dja a été créée en 1950, puis désignée comme réserve de biosphère en 1981, avant d'être inscrite au patrimoine mondial de l'UNESCO en 1987.

La réserve de biosphère s'étend sur une superficie de 800 000 hectares (le site du patrimoine mondial couvre environ 526 000 hectares). Elle comprend plus de 30 villages avec une population d'environ 4 000 personnes qui vivent dans le périmètre et 40 000 habitants dans la périphérie. Les principaux groupes ethniques sont : les Badjougé, les Boulou, les Fang, les Nzimé. Deux groupes semi nomades sont aussi présents : les Kakas et les pygmées Bakas.<sup>61</sup>

Plus de 100 espèces de mammifères ont été répertoriées dans la Réserve, dont plusieurs espèces de

primates menacées, notamment le gorille des plaines occidentales (*Gorilla gorilla gorilla*), le chimpanzé (*Pan troglodytes*), le cercocébe à collier blanc (*Cercocebus torquatus*), le mandrill (*Mandrillus sphinx*) et le drill (*Mandrillus leucophaeus*). Le pangolin géant (*Manis gigantea*), l'éléphant (*Loxodonta Africana cyclotis*), le colobe guéréza (*Colobus guereza*) et le léopard (*Panthera pardus*) se trouvent également dans la Réserve.<sup>62,63</sup> Cette réserve abrite plus de 350 espèces d'oiseaux, dont le perroquet gris d'Afrique (*Psittacus erithacus*), qui a presque disparu.<sup>64</sup>

En 2018, un inventaire de la faune dans la Réserve du Dja a révélé que les populations d'éléphants de forêt, de gorilles des plaines occidentales et de chimpanzés d'Afrique centrale sont en baisse par rapport à la capacité d'hébergement du paysage et des habitats spécifiques. L'étude a dévoilé une nette diminution de la population par rapport aux enquêtes précédentes à la suite de l'empreinte humaine croissante dans le secteur nord de la Réserve e.<sup>65</sup>



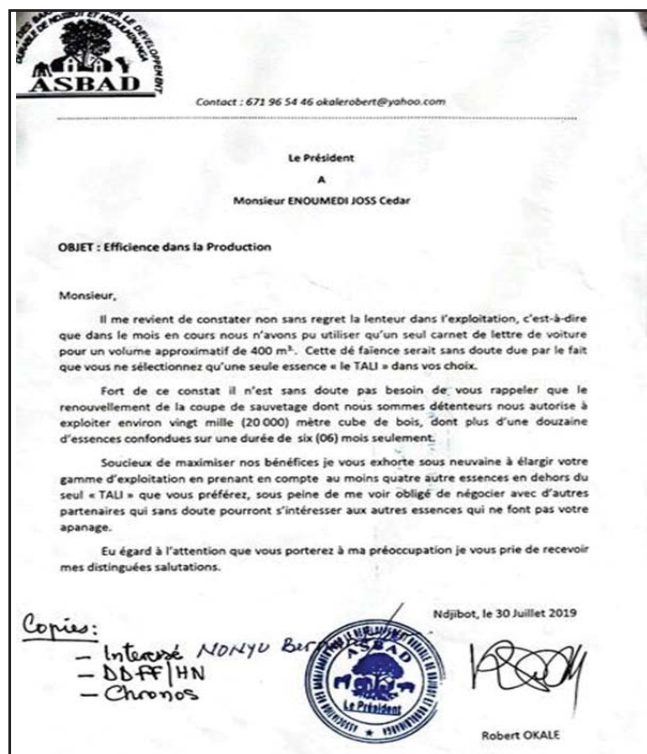
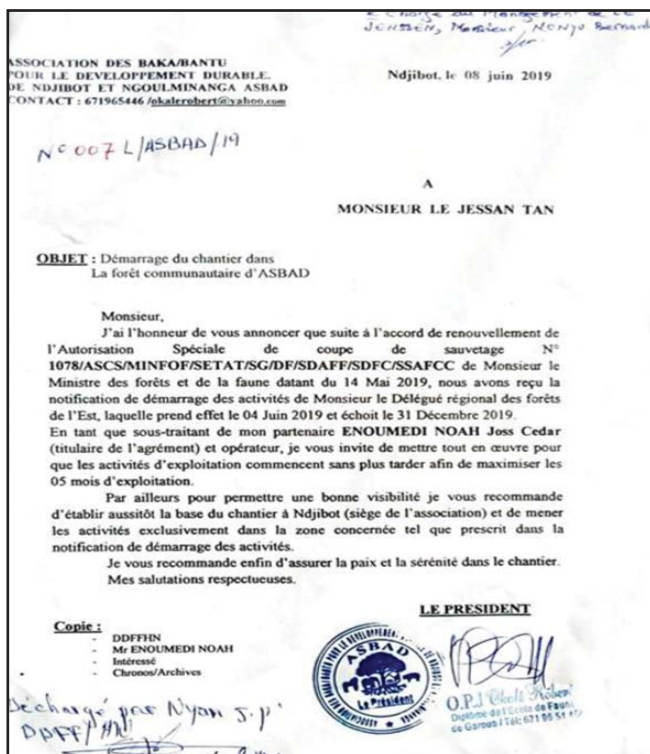


Figure 13 Documents illustrant la relation entre une société vietnamienne non enregistrée, son intermédiaire camerounais et une association forestière communautaire

société vietnamienne représentée par Le Jessan Tan exploitait illégalement les forêts et blanchissait les grumes dans la zone tampon de la Réserve de faune du Dja. Cette zone est désignée par l'UNESCO comme site du patrimoine mondial et réserve de biosphère (Encadré 4).

L'enquête d'EIA a permis de révéler que la société vietnamienne représentée par Le Jessan Tan a conclu un partenariat avec l'entité forestière enregistrée sous le nom de Société Forestière ENOUMEDI NOAH JOSS CEDAR (ENJC), représentée par Enoumedi Noah Joss Cedar, pour l'exploitation des tali situés dans le secteur nord de la zone tampon de la Réserve du Dja. Ce partenariat permet à la société vietnamienne de contourner la loi camerounaise. En effet, le Code forestier et son décret d'application stipulent que les entrepreneurs étrangers doivent enregistrer leurs sociétés au Cameroun et obtenir une accréditation officielle afin d'opérer dans le secteur de l'exploitation forestière et d'obtenir un permis d'exploitation forestière.<sup>66,67</sup> Pour la délivrance de l'accréditation, l'entrepreneur intéressé doit fournir une série d'informations et apporter la preuve de ses capacités financières et techniques.<sup>68</sup>

L'entreprise ENJC a joué le rôle d'intermédiaire entre la société vietnamienne non enregistrée et la population locale, en utilisant son registre officiel comme document principal pour établir une relation contractuelle avec le Groupe d'Initiative Communautaire (GIC) ayant obtenu une forêt communautaire sous le nom d'ASBAD (Association Baka Bantou pour le Développement de Ndjibot et de Ngoulminanga). Dans la pratique, la société vietnamienne est responsable des activités d'exploitation

forestière dans la région. La relation entre le GICASBAD, ENJC et la société vietnamienne est révélée par le document officiel signé par le président du GICASBAD (Figure 13a). Comme l'indique le document, les activités d'exploitation forestière ont bénéficié d'une Autorisation spéciale de coupe de sauvetage accordée au GIC ASBAD. Ce type de permis d'extraction, sans rapport avec la gestion forestière proprement dite, est connu pour faciliter les activités d'exploitation forestière opaques. Par ailleurs, le document précise que les activités ne peuvent avoir lieu que dans la zone convenue par les différentes parties.

Comme plusieurs sources l'ont expliqué aux enquêteurs d'EIA, les exploitants forestiers de la société vietnamienne se sont uniquement concentrés sur les essences de tali et ont ignoré les autres essences couvertes par l'Autorisation de coupe de sauvetage. Le président du GIC ASBAD a officiellement informé ses partenaires de son désaccord avec l'approche exclusive axée sur le tali adoptée par les exploitants forestiers de la société vietnamienne. Il les a invités à considérer quatre autres essences, faute de quoi l'Association chercherait un autre partenaire (Figure 13b).

Comme elle a rapidement épuisé les troncs d'arbres de tali couverts par l'Autorisation de coupe de sauvetage du GIC ASBAD, la société vietnamienne, à travers son intermédiaire, a commencé à négocier l'accès avec les communautés voisines et une société privée camerounaise, la Société Bois Africain du Cameroun (SBAC), propriétaire de l'Unité forestière d'Aménagement (UFA) 10-050 adjacente. Cette UFA a été attribuée en mai 2015. Grâce à ces négociations, la société vietnamienne a

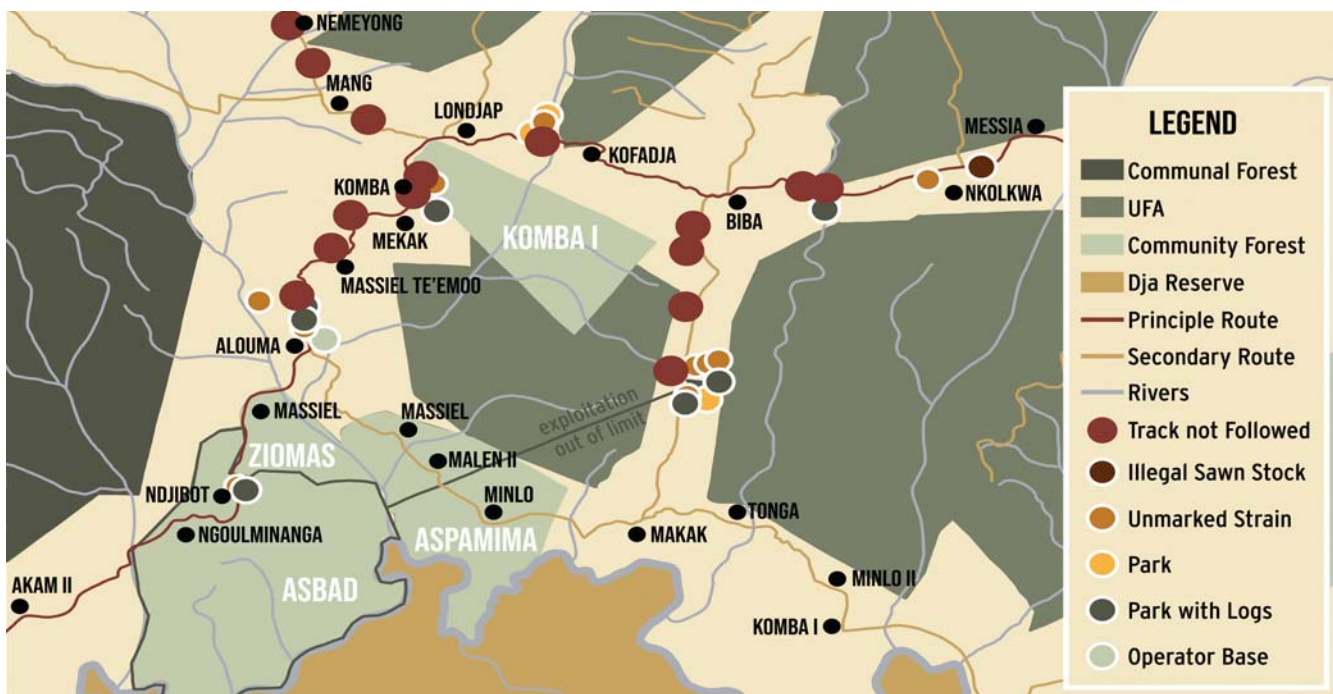


Figure 14  
Cartographie de l'exploitation forestière illégale autour de la Réserve de faune du Dja

déplacé ses exploitants forestiers hors de la forêt d'ASBAD GIC et a commencé à opérer en violation de la loi camerounaise, en exploitant tous les tali sur pied, disponibles autour des villages Alouma, Massiel Te'emoo, Mekak et Komba I (Figure 14).

Sur le terrain, les enquêteurs d'EIA ont identifié des grumes d'arbres abattus en dehors de l'Autorisation de coupe du GICASBAD qui portent les marques GICASBAD, des arbres récoltés en violation du volume annuel autorisé (souche non marquée), et des pistes forestières ouvertes sur d'autres parties de la forêt (Figure 15). Par ailleurs, les enquêteurs d'EIA ont constaté que les grumes illégales sont souvent transportées en pleine nuit, afin de couvrir leur origine. Selon les sources d'EIA, les documents utilisés pour le transport des grumes indiquent que le bois provient de la forêt du GIC ASBAD. Les enquêteurs d'EIA ont vu les grumes portant les marques du GIC ASBAD dans la scierie appartenant à la société vietnamienne appelée Son Hai.

Afin de faciliter leur accès aux forêts camerounaises et de contourner les intermédiaires comme ENJC dans l'exemple précédent, tout en évitant le processus d'enregistrement, plusieurs sociétés commerciales vietnamiennes ont déclaré aux enquêteurs infiltrés d'EIA qu'elles ont concentré leurs ressources sur l'obtention du contrôle d'une société écran enregistrée. Un représentant de Dai Loi a confié aux enquêteurs d'EIA que la stratégie actuelle de sa société consiste à cacher ses activités derrière une société camerounaise de façade « propre ». Ce qui lui permet d'obtenir un accès direct aux ventes de coupe et aux concessions forestières. Il a expliqué que la société écran lui a initialement coûté entre 35 000 et 50 000 dollars et il « peut même l'utiliser pour soumissionner à un appel d'offres et acheter une forêt [concession] ».

### 3.4. Seuls les documents sont importants, l'origine des grumes ne compte pas

De nombreux négociants vietnamiens ont déclaré aux enquêteurs infiltrés d'EIA qu'aucun des négociants vietnamiens établis au Cameroun ou des importateurs au Vietnam ne se soucie de l'origine des grumes qu'ils exportent du Cameroun vers le Vietnam, même si elles sont achetées auprès de groupes terroristes (Encadré 5), à condition qu'on leur fournisse les bons documents. Les documents ont un objectif triple : le transport, l'exportation depuis le Cameroun et l'importation au Vietnam. La tactique adoptée par les sociétés vietnamiennes, qui est axée sur les documents, semble refléter les priorités des autorités vietnamiennes. Un entretien avec une source d'EIA donne ce qui suit :

**« EIA : Si vous arrivez à Hai Phong [port principal du Vietnam], devez-vous payer des pots-de-vin? »**

**Source R : Non, pas vraiment. Les douanes vietnamiennes s'en foutent éperdument ...**

**EIA : Elles s'en foutent? Elles ne se soucient pas de l'origine du bois?**

**Source R : Comment dirais-je?... C'est dur à dire, mais c'est comme si on détruisait la forêt dans le jardin des autres, et pas dans le nôtre...**

**EIA : Un peu comme ce qui s'est passé au Laos et au Cambodge?**

**Source R : Exactement. Donc le Vietnam s'en fiche... »**

Plusieurs sociétés commerciales et importatrices vietnamiennes ont confié aux enquêteurs infiltrés d'EIA qu'en fait, l'origine légale du bois n'est pas du tout leur préoccupation, tant que les documents sont fournis :

**« Linwood : Nous ne cherchons pas à savoir [ce qui s'est passé] avant, du moment où ils nous approvisionnent en**



Figure 15  
Les preuves des activités illégales autour de la Réserve du Dja

#### ENCADRÉ 5.

### LA PRÉSUMÉE RELATION DE BOIS ENTRE LE HEZBOLLAH ET LE VIETNAM : UN PROBLÈME PLUS PROFOND

En 2019, Global Witness a sensibilisé les acheteurs européens sur les risques auxquels ils s'exposent en achetant du bois à la société IFCO (Industrie Forestière du Congo) en République démocratique du Congo.<sup>69</sup> IFCO aurait hérité de deux concessions forestières de la société Cotrefor, qui a fait l'objet de plusieurs accusations selon lesquelles elle était contrôlée par les financiers du Hezbollah. En outre, le rapport a révélé que la société vietnamienne Dai Loi Trading achetait du bois à IFCO. L'un des cadres supérieurs de Dai Loi s'est confié aux enquêteurs d'EIA, expliquant que plusieurs autres sociétés vietnamiennes achetaient effectivement du bois à la même source :

« Dai Loi : J'ai acheté auprès d'une société au Congo. Le propriétaire est un Libanais, un Libanais du Sud, je veux dire. Je ne connais pas leur situation géopolitique, mais c'est une zone qui est principalement contrôlée par le Hezbollah : le fameux groupe de rebelles. Sa société était donc accusée de soutenir le Hezbollah... de sponsoriser le terrorisme... Et Dai Loi a été citée comme une « société qui achète et ramène au Vietnam » ! J'ai lu ce rapport et je me suis dit : « Comment aurais-je pu le savoir ? je ne suis qu'un acheteur de bois ! (...) Je ne comprends pas. Il y avait tellement de sociétés vietnamiennes qui achetaient le bois chez ce monsieur, mais pourquoi c'est seulement nous qu'ils ont cités ? Je suis d'accord que Dai Loi achète, mais Tai Anh achète, [My] Doan achète, Vinafor achète. Je ne suis pas le seul, je ne comprends pas pourquoi ce n'est que mon nom qui apparaît sur la liste. »

**bois et nous fournissent des documents légaux. »**  
Par ailleurs, un importateur vietnamien a déclaré aux enquêteurs :

**« HSH : En tout cas, la provenance du bois m'importe peu. Alors, il [le négociant] a dit qu'il travaille au Congo, et il a essayé de vendre du padouk à une [société] française. Mais les Français étaient un peu réticents... ils ont demandé si le bois avait un rapport avec le travail des enfants, ou un conflit, etc. Le problème se poserait-il au Vietnam ? Nous n'aurions pas cherché à connaître l'origine du bois, n'est-ce pas ? Non, cela n'a rien à voir ! Si vous avez tous les documents requis, nous allons acheter, parce que la douane vietnamienne ne va pas vous laisser entrer si vous n'avez pas les documents. Nous payons les impôts au gouvernement. Nous avons la totalité des documents. Nous ne nous soucions que très peu de vos malversations. Remettez seulement les documents que la douane exige : tout d'abord, le contrat commercial, ensuite la facture, la liste de colisage et le certificat d'origine [CO]. C'est tout. »**

Deux grandes sociétés commerciales vietnamiennes établies au Cameroun ont confirmé cette approche évasive fondée sur les documents qui est actuellement en vigueur :

**« Hai Duong : La communauté européenne ici [Cameroun] fait pression sur le gouvernement pour qu'il cesse l'exploitation de la forêt. Mais je pense qu'ils ne font pression que sur les sociétés européennes. Elles sont aussi installées ici depuis longtemps...  
Dai Loi : Cela ne nous concerne pas. Nous avons juste besoin d'un certificat d'origine [CO] authentique, d'une facture authentique [lettre de voiture], et le reste ne nous intéresse pas. Même si vous êtes ISIS, je m'en fiche ! »**

Ces hommes d'affaires ont confié aux enquêteurs infiltrés d'EIA qu'ils savent que la plupart des lettres de voiture produites par leurs fournisseurs sont achetées auprès des autorités. Selon les entrepreneurs vietnamiens, le coût actuel des pots-de-vin pour les grumes de tali s'élève à 916 dollars US (soit 510 000 F CFA) par facture et par camion. Le blanchiment courant de bois illégal à travers la délivrance des lettres de voiture est une faille bien connue du secteur forestier camerounais, en particulier en ce qui concerne les ventes de coupe.<sup>70</sup> En effet, les propriétaires des ventes de coupe (voir les détails dans l'encadré 3) peuvent signer autant de contrats qu'ils veulent, pour soi-disant approvisionner des scieries, puisque l'administration forestière établit rarement le lien et vérifie difficilement le volume de bois « vendu » conformément à la lettre de voiture et au volume autorisé à l'exploitation dans la vente de coupe.

L'utilisation répandue de documents officiels, cachetés par les autorités camerounaises, pour couvrir l'importation massive de bois illégal au Vietnam est un problème crucial. Le processus APV en cours au Vietnam, qui obligerait les importateurs à aller au-delà de la documentation et à faire preuve d'une diligence raisonnable efficace avant de mettre le bois sur le marché vietnamien, est l'occasion de démanteler le système illégal de blanchiment de bois qui existe entre le Cameroun et le Vietnam (Encadré 6). Une diligence raisonnable significative de la part des importateurs vietnamiens pourrait contribuer à l'amélioration de la gouvernance forestière au Cameroun, et à la protection des temples vietnamiens contre le bois impropre.

## ENCADRÉ 6.

### LA RELATION PRÉSUMÉE ENTRE LE HEZBOLLAH ET LE VIETNAM : UN PROBLÈME PLUS PROFOND

L'UE est un marché important pour le secteur des produits forestiers du Vietnam, et représente environ 8% de la valeur de ses exportations de bois. En 2019, la valeur des exportations s'élevait à 848 millions de dollars US.<sup>71</sup> Sur la base de ce constat, le Vietnam et l'UE ont entamé des négociations d'un APV en novembre 2010, afin de garantir que toutes les exportations de produits dérivés du Vietnam vers l'UE sont exemptes de bois illégal et de maintenir la chaîne d'approvisionnement en bois du Vietnam sans bois illégal. L'APV a été signé par les deux parties en octobre 2018. L'accord est entré en vigueur en juin 2019.

Le Vietnam est en train de mettre en place les éléments définitifs pour s'assurer qu'il peut délivrer des licences FLEGT (Application des réglementations forestières, gouvernance et échanges commerciaux) comme l'exige l'APV, y compris un système fiable de vérification de la légalité du bois (VNTLAS). Le gouvernement vietnamien espère que les premières licences FLEGT seront délivrées en fin 2021 ou en début 2022.

L'EIA est membre du Multi Stakeholder Core Group (MSCG) du Vietnam, qui a été créé en 2017 par le

gouvernement vietnamien en tant que point focal pour promouvoir la participation des parties prenantes dans la mise en œuvre de l'accord. Les membres du MSCG comprennent des représentants d'associations industrielles vietnamiennes, d'associations professionnelles, d'organisations non gouvernementales, d'instituts de recherche et d'agences gouvernementales. EIA a rejoint le MSCG en 2019 et a fait campagne pour une mise en œuvre approfondie des engagements de l'APV, y compris des contrôles rigoureux des importations et des exportations dans le cadre du VNTLAS. L'EIA a utilisé le mécanisme officiel pour fournir des commentaires sur le projet de décret VNTLAS en août 2019. Dans l'ensemble, un total de soixante-dix commentaires présenté par le MSCG ont été reconnus. Bien que des progrès satisfaisants aient été accomplis, certaines des préoccupations n'ont pas été abordées dans le décret final du VNTLAS. Le décret a été publié en septembre 2020 et est entré en vigueur le 30 octobre 2020. L'enquête présentée dans ce rapport démontre le type d'impacts potentiels des problèmes en suspens liés aux futurs contrôles des importations de bois vietnamiens.

# LA DÉTÉRIORATION DE L'ÉCONOMIE

En décrivant le commerce lucratif et le système de blanchiment mis en place entre le Cameroun et le Vietnam, un responsable de Hai Duong a déclaré aux enquêteurs infiltrés d'EIA : « Ces Noirs ne sont pas si intelligents. S'ils pouvaient le faire, nous ne serions pas là. » Les sociétés vietnamiennes ont déclaré aux enquêteurs d'EIA que leurs activités au Vietnam sont très lucratives, de l'ordre de 3 millions de dollars US de bénéfices nets, par an, pour les plus importants, à partir de la deuxième année, après avoir récupéré leur investissement au cours de la première année. Un chiffre d'affaires en croissance rapide et des gains accélérés reposent sur l'achat de grumes illégales issues des forêts gérées de façon non durable à bas prix (voir la section précédente), une transformation superficielle et rapide, et l'exportation en violation de la loi camerounaise, tel que présenté dans les paragraphes ci-après.

## 4.1. La vente des grumes et la perte d'opportunités de création d'emplois

Le Vietnam est devenu une destination importante pour le bois camerounais, en particulier les grumes. En 2017 et 2018, la valeur moyenne des exportations du pays était de 21 pour cent de tout le bois exporté hors du Cameroun.<sup>72</sup> En 2016 et 2017, le Vietnam a même dépassé la Chine et s'est positionné comme le plus grand marché des importations des grumes du Cameroun (Figure 16).

La demande accrue des Vietnamiens – et celle des Chinois – pour les grumes du Cameroun, en particulier, le tali et le doussie, a contribué à un grand changement du profil des exportations du Cameroun. Ce changement a ramené le pays à son statut d'exportateur de matières premières d'il y a vingt ans.

Dans les années 1990, le pays exportait encore principalement des grumes vers les pays européens au lieu de produits forestiers transformés (Figure 17). La situation a radicalement changé en 1999, avec la mise en application de l'interdiction partielle d'exportation de grumes (voir les détails dans l'encadré 7). De 2000 à 2009, le Cameroun a exporté plus de bois transformé que de grumes. La situation s'est inversée après 2009 suite à la crise économique mondiale, lorsque la demande européenne de bois a chuté tandis que la demande asiatique, essentiellement axée sur les grumes, est restée forte et a affiché une croissance constante au cours des années suivantes.<sup>73</sup>

Sous la pression de la demande chinoise et vietnamienne, le Cameroun est redevenu, au cours des dix dernières années, un pays spécialisé dans la fourniture de produits forestiers bruts (grumes) aux pôles étrangers (Figure 17). Ces pôles étrangers vont ensuite transformer les grumes en produits de grande valeur, créer une valeur ajoutée locale et générer des emplois locaux. La tendance à l'exportation centrée sur les

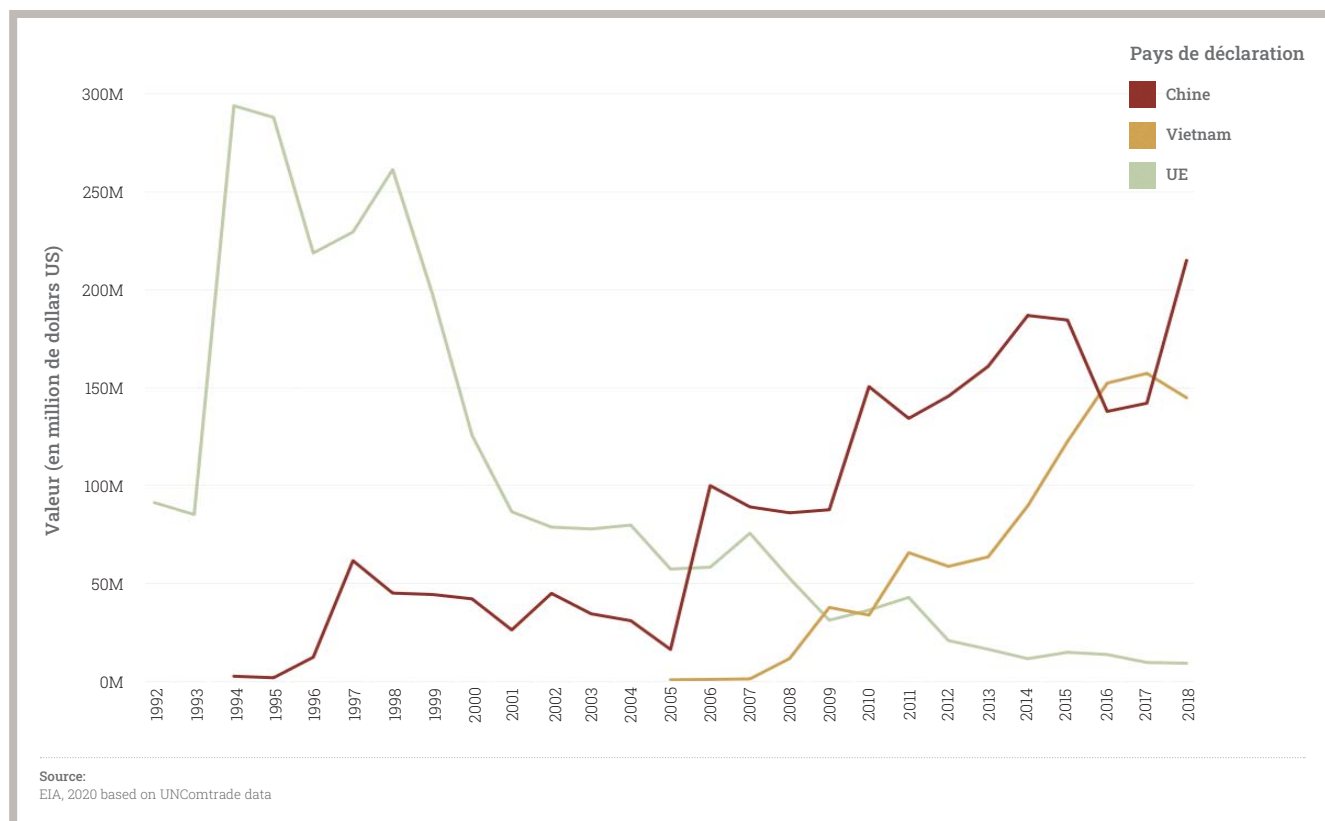


Figure 16  
La valeur des importations de grumes du Cameroun par la Chine, le Vietnam et l'UE entre 1992 et 2018

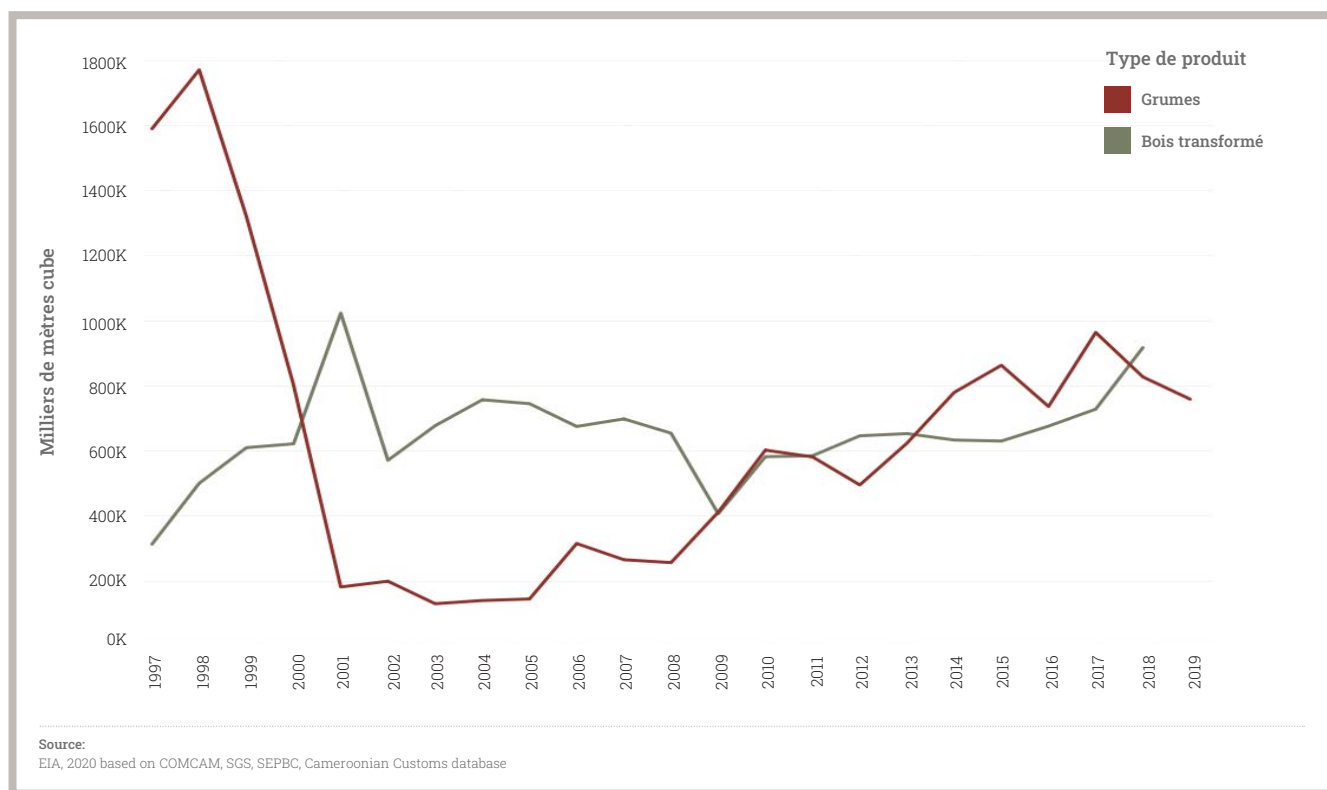


Figure 17  
Le volume des exportations de grumes par rapport aux produits dérivés transformés du Cameroun vers le monde entre 1997 et 2019 tel que rapporté par les importateurs



Figure 18  
Le parc à grumes dans le port de Kribi

grumes est particulièrement manifeste au port de Kribi, où des milliers de grumes sont empilées tout au long de l'année bien avant l'exportation (Figure 18).

Comme le montre la figure 19, la demande en bois du Vietnam s'est focalisée sur les grumes du Cameroun par rapport aux produits dérivés transformés. Entre 2015 et 2018, la valeur des importations de bois du Cameroun au Vietnam s'élevait à 82,2% de grumes et seulement 17,7% de produits transformés.<sup>74</sup> Comme le montrent les paragraphes ci-après, la stratégie commerciale centrée sur les grumes, adoptée par les sociétés vietnamiennes en activité au Cameroun, est au cœur de leur modèle économique, même si elle implique la violation systématique des lois camerounaises qui réglementent les exportations de bois.

## 4.2. L'exportation illégale des grumes

Depuis novembre 1999, le Cameroun a adopté une interdiction partielle d'exportation de grumes qui proscrit strictement l'exportation de certaines essences de bois sous forme de grumes (Encadré 7). Selon les estimations d'EIA, 132 000 mètres cubes de grumes, au minimum, ont été exportés du Cameroun vers le Vietnam en violation de l'interdiction partielle d'exportation de grumes entre janvier 2016 et juillet 2020.<sup>75</sup>

Il s'agit notamment de 84000 mètres cubes de doussie (40,2 millions de dollars), 16 900 mètres cubes de mukulungu (*Autranella congolensis*) d'une valeur de 5,7 millions de dollars US, 15000 mètres cubes de sapelli (*Entandrophragma cylindricum*) d'une valeur de 6,6

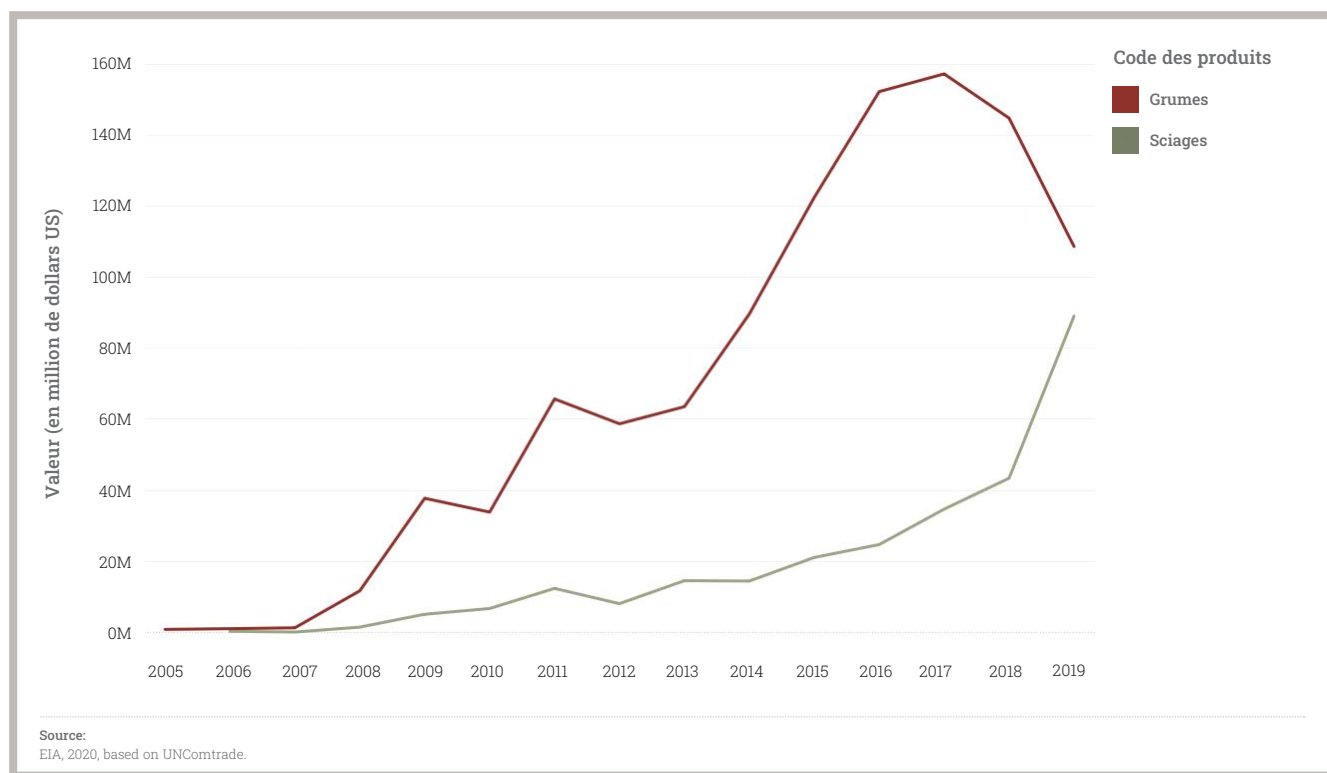


Figure 19  
Le volume des exportations de grumes par rapport aux produits dérivés transformés du Cameroun vers le Vietnam, entre 2005 et 2019 tel que rapporté par les importateurs

millions de dollars US, 6 000 mètres cubes de padouk (*Pterocarpus soyauxii*) d'une valeur de 2,1 millions de dollars et 3 900 mètres cubes de movingui (*Distemonanthus benthamianus* Bail) d'une valeur de 900 000 dollars US. Ce flux illégal représente un total de 58 millions de dollars US, soit 11 pour cent du volume total de grumes exportées vers le Vietnam (13 pour cent de la valeur totale). Ces volumes et valeurs de grumes non autorisées à l'exportation depuis le Cameroun ont été enregistrés par la douane vietnamienne comme des importations du Cameroun. Ils représentent probablement une infime partie du niveau réel de la contrebande de grumes qui sortent du Cameroun. Comme plusieurs entrepreneurs vietnamiens l'ont expliqué aux enquêteurs infiltrés d'EIA, dans la pratique, la violation de l'interdiction partielle d'exportation de grumes est une réalité quotidienne au Cameroun.

Le représentant d'AFA, un des plus grands importateurs de grumes africaines au Vietnam, avec une forte présence au Cameroun, a expliqué aux enquêteurs infiltrés d'EIA que sa société viole régulièrement l'interdiction camerounaise d'exportation partielle de grumes :

« EIA : A-t-il [le Cameroun] interdit l'exportation de certaines essences ?

AFA : Oui, en effet.

EIA : Et cela ne vous dérange pas ?

AFA : Pas du tout ! Nous pouvons encore obtenir plusieurs essences sans problème. Le pachyloba [doussié] est interdit, le sapelli est interdit, le wengue est interdit, le pao rosa est interdit, mais ce n'est pas un

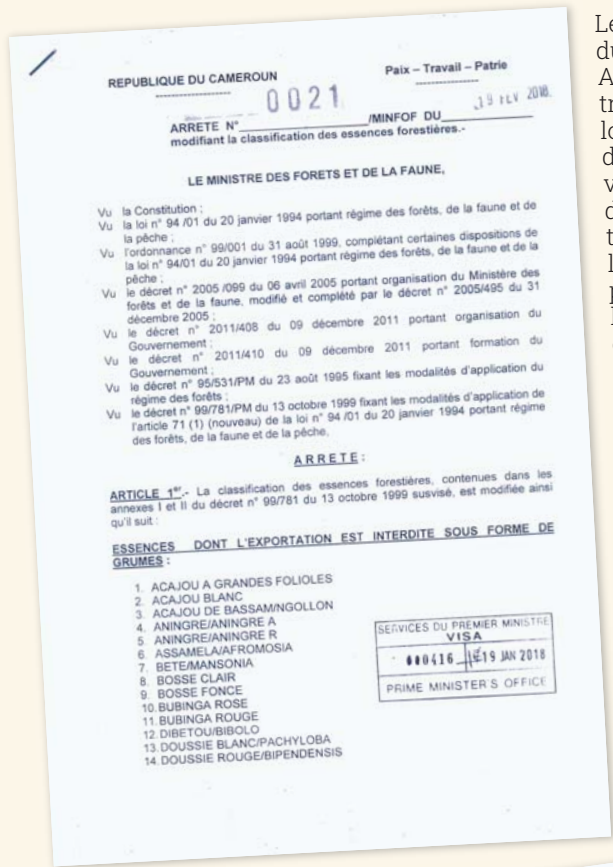
problème, puisque nous continuons de charger le bois tous les jours. Les Chinois et les Vietnamiens continuent de charger tous les jours. Vous passez un accord avec les douaniers : Ok, pour ce bois-ci, je paie combien ? Vous allez payer 100 000 CFA (179 dollars US) ou 150 000 CFA (269 dollars US) de plus. Voilà, marché conclu.' EIA : Par expédition ? Pour chaque expédition ? AFA : Par mètre cube de bois. »

Un responsable de Dai Loi, la plus grande société vietnamienne établie au Cameroun, a confié aux enquêteurs infiltrés d'EIA que la violation de l'interdiction partielle d'exportation de grumes est une pratique courante :

« Dail Loi : Parfois, le gouvernement n'autorise pas l'exportation, mais on peut toujours le faire d'une manière ou d'une autre... Donnez un peu d'argent aux douaniers et vous pourrez toujours exporter. Comme partout ailleurs, vous devez seulement verser de l'argent. Cependant, vous devez vous assurer que votre prix d'achat ne dépasse pas votre prix de vente. Ensuite, on peut s'arranger. Après, ils s'en fichent. Au Vietnam, nous nous en fichons aussi parce que le gouvernement ne sait pas non plus quelle essence est illégale, quelle essence [le Cameroun] ne peut pas exporter, ou encore celle destinée à l'exportation. »

En plus des pots-de-vin versés aux responsables, une source bien introduite a déclaré aux enquêteurs que les déclarations erronées sont également monnaie courante pour contourner l'interdiction partielle d'exportation de grumes. Les sociétés commerciales vietnamiennes font

# LA SAGA SUR L'INTERDICTION PARTIELLE D'EXPORTATION DE GRUMES AU CAMEROUN



Le bois est la deuxième matière première la plus importante du Cameroun pour l'exportation après le pétrole brut.<sup>76</sup> Afin d'encourager le développement d'une industrie de transformation nationale et de créer une valeur ajoutée locale, le Cameroun a décidé l'interdiction totale d'exportation de grumes en 1994.<sup>77</sup> Cette interdiction devait entrer en vigueur en 1999, après une transition de cinq ans au cours de laquelle 70% de la production nationale devait être transformée localement. La loi stipule que «passé ce délai, l'exportation des grumes est interdite et la totalité de la production nationale est transformée par l'industrie locale.»<sup>78</sup> Cependant, sous la pression du secteur privé, une ordonnance présidentielle est venue annuler la mise en œuvre de l'interdiction totale en octobre 1999.<sup>79</sup>

Quelques semaines plus tard, en novembre 1999, un décret du Premier ministre a établi une interdiction partielle d'exportation de grumes sur la base des essences et des niveaux d'autorisation.<sup>80</sup> Il est important de noter que le décret a donné au ministre des Forêts le pouvoir de modifier les essences qui font l'objet d'une interdiction.<sup>81</sup> En octobre 2011, le ministre des Forêts et de la Faune (MINFOF) a dressé une liste des essences interdites qui est toujours en vigueur aujourd'hui (la liste est périodiquement communiquée aux exportateurs, comme indiqué dans la Figure 20).<sup>82</sup> Tandis que les grumes de bosse (*Guarea cedrata*), bubinga (*Guibourtia tessmannii*), doussie (*Azelia pachyloba*), iroko (*Milicia excelsa*), pao rosa (*Bobgunnia fistuloides*) et wenge (*Millettia laurentii*) sont visées par l'interdiction, le tali (*Erythrophleum ivorense*) ne l'est pas.

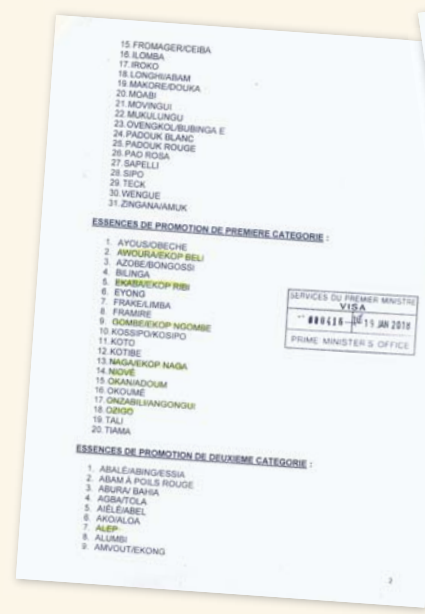


Figure 20 La liste officielle des essences visées par l'interdiction partielle d'exportation de grumes

Source: MINFOF, 2018



souvent de fausses déclarations des grumes équarries surdimensionnées de doussie qu'elles exportent comme une autre essence non soumise à l'interdiction partielle d'exportation de grumes. La source d'EIA a affirmé :

« Source K : Pour le tali, on peut exporter des bois ronds, mais pas pour le pachyloba (doussie). Cependant, elles peuvent quand même le faire, pourquoi ? Parce qu'elles déclarent une autre essence de bois, pas le pachyloba. EIA : Mais peut-on facilement faire la différence entre les essences de bois ? Par exemple, les douaniers... Source K : C'est très facile. Mais le fait est que, si vous soudoyez, ils ne feront pas la différence... EIA : Les actes de corruption se déroulent donc au port ? Source K : Oui, vous soudoyez au port... Mais honnêtement, si l'origine de votre bois n'est pas claire dans le parc d'entreposage, vous devez déjà soudoyer là-bas et ensuite au port, puisque si votre bois arrive à l'usine/parc d'entreposage et que son origine n'est pas claire, vous devez soudoyer pour passer le contrôle. »

### 4.3. L'exportation illégale du bois de sciage

Les essences qui font l'objet d'une interdiction d'exportation sous forme de grumes doivent être transformées au Cameroun. Le niveau de transformation obligatoire, généralement défini par la taille maximale des produits dérivés autorisés à l'exportation, est établi par une réglementation camerounaise.<sup>83</sup> Depuis de nombreuses années, le ministre camerounais en charge des forêts attire l'attention des exportateurs sur le fait que, selon la réglementation en vigueur, les produits de



Figure 21  
La taille maximale officielle autorisée pour l'exportation de bois transformé

Source: MINEFI, 2000



Figure 22  
Des équarries typiques exportées en violation de la législation camerounaise

bois de sciage exportés hors du Cameroun ne peuvent pas dépasser 15 centimètres d'épaisseur (Figure 21).

D'après les observations directes faites par les enquêteurs d'EIA et les témoignages de multiples sources bien introduites, les grumes et planches équarries, en particulier le doussie, couramment exportées par les sociétés vietnamiennes ne respectent pas la législation camerounaise. La plupart d'entre elles ont une taille supérieure à celle de la taille maximale légale (15 centimètres) autorisée pour l'exportation. La figure 22 montre quelques exemples de produits dérivés surdimensionnés sur le point d'être exportés par des sociétés vietnamiennes.

Ces surdimensionnements sont principalement dictés par la demande au Vietnam. Une source bien introduite déclare :

« Les Vietnamiens [au Cameroun] scient surtout le bois d'une épaisseur supérieure à 250 [millimètres, soit 25 centimètres] parce que pour les Asiatiques, plus l'épaisseur est importante, plus la valeur est élevée. L'épaisseur de 250 représente généralement la dimension d'un cadre de porte. » Le représentant d'AFA explique que le système de corruption pour l'exportation illégale de grumes fonctionne également pour les planches surdimensionnées :  
« Cependant, si vous voulez éviter les problèmes, versez 100 000 CFA de plus par mètre cube et ils vous laissent passer. »

Des représentants des sociétés vietnamiennes au Cameroun ont confié aux enquêteurs infiltrés d'EIA que le non-respect de la taille maximale des grumes équarries est au cœur de leur modèle d'affaires. Comme les représentants de deux grandes sociétés vietnamiennes l'ont expliqué, l'expédition de grumes surdimensionnées permet à leurs sociétés d'accélérer le processus d'équarrissage, de chargement et d'expédition. Ceci permet à la société d'expédier des volumes massifs dans des délais très courts – quelques semaines seulement de l'arbre sur pied dans la forêt au conteneur chargé sur le point d'être expédié au Vietnam – et de recevoir des paiements qui sont immédiatement utilisés pour l'achat de nouvelles grumes.

d'exportation sous forme de grumes – permet à la société de connaître une transformation rapide et de gérer la trésorerie dont elle a besoin pour ses transactions commerciales informelles et en espèces (voir les détails dans la section 3.1). Selon ces multiples entrepreneurs vietnamiens, le respect de la taille réglementaire – en exportant des planches traditionnelles de « quatre par six » (quatre pouces d'épaisseur par six pouces de largeur) – ralentirait considérablement leurs activités et les conduirait inévitablement à la faillite. Un responsable de Dai Loi partage également ce point de vue : « Ils vont ensuite nous forcer à tout scier... Si c'est quatre par six, nous sommes finis ! Toutes les scieries [vietnamiennes] vont faire faillite ! Il faut beaucoup de temps pour scier quatre par six. »

En ce qui concerne l'exportation de grumes en violation de l'interdiction partielle d'exportation de grumes, l'exportation de produits dérivés en violation de la taille maximale autorisée est possible seulement à cause des pots-de-vin versés aux fonctionnaires. Y compris les

douaniers et les policiers stationnés sur les routes qui mènent au Port. Un responsable de Hai Duong a confirmé aux enquêteurs infiltrés d'EIA le cycle permanent que sa société entretient avec la police à Douala qui consiste en un jeu de cache-cache, d'arrestation et de corruption :

**« EIA : Des policiers se trouvent-ils normalement ici [sur cette route] ?**

**Hai Duong : Oui, il y en a beaucoup ! Nous sommes passés sur cette route deux fois et ils nous ont interpellés deux fois. Nous étions obligés de leur donner de l'argent à deux reprises. Un jour, nous avons essayé de prendre une autre route, mais ils nous ont encore interpellés. Ce jour-là, [nous] avons été arrêtés deux fois. Nous avons fait demi-tour avec le camion de bois du monsieur, ils nous ont interpellés et arrêtés à nouveau. »**

#### 4.4. La déclaration erronée à l'exportation et la perte de revenus de l'État

Le commerce du bois entre le Cameroun et le Vietnam revêt une autre caractéristique essentielle : les registres officiels révèlent que ce commerce est massivement sous-déclaré du côté camerounais. Tel qu'illustré à la figure 23, il existe un écart important entre la valeur des produits dérivés que le Cameroun déclare comme étant exportés vers le Vietnam, et celle que le Vietnam déclare comme étant importés du Cameroun. Cet écart est particulièrement frappant pour le commerce des grumes. Entre janvier 2009 et décembre 2017, l'écart total s'élevait à 420 millions de dollars (soit 356 millions de dollars US pour les grumes et 63 millions de dollars US pour les produits transformés).<sup>84</sup> La valeur de l'écart s'est non seulement accrue presque chaque année, mais la proportion de la valeur a aussi été faussement déclarée (de 36% en 2009 à 54% en 2017, avec une moyenne annuelle de 41%).<sup>85</sup>

L'écart, qui s'élevait en moyenne à 90 millions de dollars US par an entre 2015 et 2017, indique une énorme perte de recettes fiscales pour le Cameroun, comme le confirme une source bien introduite d'EIA :

**« Source K : Où se trouve l'illégalité ? C'est le fait de déclarer différents types de bois pour payer moins d'impôts. Par exemple, si le [prix] du bois est de 10 cents et on déclare qu'il coûte 5 ou 3 cents, etc. Le montant imposable sera donc inférieur. Deuxièmement, un conteneur de [20 pieds] fait 23 mètres cubes et on va déclarer qu'il fait 12 mètres cubes.**

**EIA : Il s'agit-là de la moitié... Et c'est toujours acceptable ?**  
**Source K : Oui, il suffit juste de payer. »**

Un responsable de Dai Loi a expliqué aux enquêteurs infiltrés d'EIA que la déclaration erronée du volume est une pratique courante parmi les entrepreneurs vietnamiens qui opèrent au Cameroun :

**« EIA : Tout le monde vend donc plus qu'il ne devrait ?**  
**Dai Loi : Oui. Et on peut utiliser un petit volume pour l'exportation, mais en réalité, le volume est toujours beaucoup plus grand. Disons que nous respectons [apparemment] la recommandation relative, par exemple, à 1 000 mètres cubes. Mais en fait, nous en exportons 5 000.**

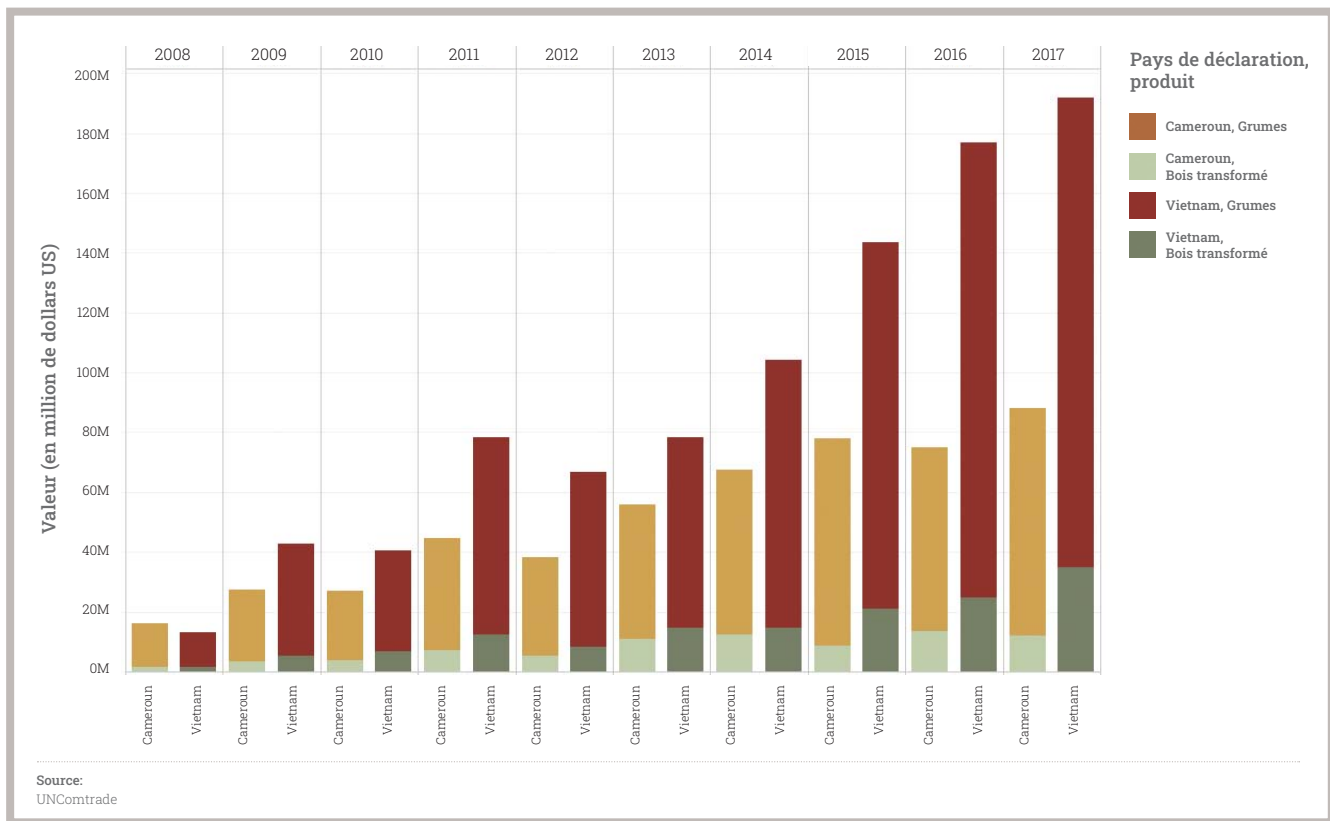


Figure 23  
La valeur des écarts dans les données relatives aux échanges commerciaux entre le Cameroun et le Vietnam

REPUBLIQUE DU CAMEROUN  
PAIX-TRAVAIL-PATRIE  
MINISTRE DES FINANCES  
DIRECTION GENERALE DES DOUANES  
Site Web: www.douanes.cm / www.customs.cm

REPUBLIC OF CAMEROON  
PEACE-WORK-FATHERLAND  
MINISTRY OF FINANCE  
DIRECTORATE GENERAL OF CUSTOMS  
Email: cgd.douanes.cameroun@gmail.com

Yaoundé, le 1<sup>er</sup> 0 SEPT 2020

**ORDRE D'OPERATION « FILTTRE »**

Il est organisé au sein de la Direction Générale des Douanes, dans le cadre de la lutte contre la contrebande et les grands trafics, une opération spéciale, placée sous la supervision du Directeur Général des Douanes, chargée du contrôle de la régularité des opérations du commerce extérieur portant sur l'exportation du bois, baptisée: **Fight Illegal Timber Trade Export « FILTTRE »**.

**I. Objectif :**  
Déployée par la Direction Générale des Douanes, en synergie avec le Ministère des Forêts et de la Faune, elle vise à travers les contrôles systématiques de la prise en charge et de la régularité des exportations de bois du Cameroun :

- la lutte contre le blanchiment des bois nationaux à travers les faux transit, comme mode opératoire.
- L'Optimisation de la sécurisation de nos recettes d'exportation ;
- L'Amélioration des statistiques du commerce extérieur.

**II. Zone d'intervention :**  
Les contrôles seront effectués par étape dans les Régions de l'Est (BELABO, YOKADOUA, MOLOUNDOU, DJOUM), du Littoral (Douala) et du Sud (Kribi) du Cameroun.

**III. Durée de l'opération :**  
Trois (01) mois renouvelable après production et validation du rapport de la première phase.

**IV. Composition :**

- Superviseur :** Le Directeur Général des Douanes
- Coordonnateur :** NDO Gervais Eric, Chef de la Division des Enquêtes Douanières et de la Surveillance (DGD2) ;
- Coordonnateur en second :** EKOLLE Félix MENGALLE, Commandant du Groupement Spécial d'intervention Douanière ;
- Officier Logistique chargé de la liaison avec les équipes de terrain :** DIMA Quentin Achille, Chef de la Cellule de la Surveillance Douanière ;

**5- Analyse et traitement des données :** MINE OKON, Chef Cellule des Analyses, de la Programmation et du Suivi de la mise en œuvre du Contrôle Douanier.

**6- Chef des Opérations :** EPOH MBAPPE Ardant, Capitaine des Douanes ;

**7- Membres :**

- SONGO ISSA Ezéchiel, Adjudant Principal des Douanes ;
- MVOGO ONANA Armand, Adjudant Principal des Douanes ;
- NSOUMLONG Aïme Césaire, Adjudant Principal des Douanes ;
- AMVELA ADA, Contrôleur des Douanes ;
- SAMBA Blaise Désiré, Brigadier des Douanes ;
- OMBEMOU Jean Jacques, Brigadier des Douanes ;
- MBELLE Stéphane, Préposé des Douanes ;
- AYISSI Jean Pierre Junior, Cadre contractuel d'Administration.

**V. Poste de Commandement Central :**  
Le Poste de Commandement Central de l'opération est installé dans les bureaux de la Division des Enquêtes Douanières et de la Surveillance, sis à la Direction Générale des Douanes à Yaoundé, au quartier MVOG MBI.

**VI. Poste de Coordination Opérationnelle :**  
Les équipes seront réparties dans les Régions comme suit :

- Région du Littoral (Douala)
- Région de l'Est (Bertoua)
- Région du Sud (Kribi)

**VII. Moyens Logistiques :**  
Des bureaux de travail et des matériels roulants, indispensables au déploiement efficace de l'opération, mis à leur disposition par les Chefs des Secteurs des Douanes.

**VIII. Moyens Humains :**  
Les équipes de mission peuvent faire appel à des personnes ressources (internes ou externes à l'Administration), en cas de besoin, après autorisation de la Coordination Centrale.

**IX. Appui Stratégique :**  
Les équipes de mission peuvent requérir l'appui des Autorités Administratives et Judiciaires des Régions, ainsi que les Forces de Défense et des Forces de Maintien de l'Ordre, en cas de besoin.

LE DIRECTEUR GENERAL DES DOUANES  
Joseph Edwin Nwaga

Copie :  
- MINTI (ATCR) ;  
- Tous Gouverneurs des Régions LT ; ES ; SU (ATI) ;  
- Tous Chefs Secteurs Douanes LT 1B2 ; ES ; SU 1B2.

Figure 24  
Lancement de l'opération inédite « FILTTRE »



Figure 25  
Plusieurs compagnies maritimes d'envergure mondiale ont joué un rôle majeur dans l'exportation de bois entre le Cameroun et l'Asie.

**EIA : Vraiment ?**

Dai Loi : Oui, on peut payer... Oui, nous les Asiatiques, nous savons comment le faire. Même les Noirs font la même chose.

**EIA : Oui, bien sûr.**

Dai Loi : Les Noirs du gouvernement veulent aussi avoir de l'argent. »

Il est essentiel pour le gouvernement camerounais de sévir contre les déclarations erronées du volume exporté, les fausses déclarations d'essences, l'exportation de grumes en violation de l'interdiction partielle d'exportation de grumes et l'exportation de routine des produits du bois de sciages qui dépassent la taille maximale autorisée par la réglementation camerounaise. La Direction générale des Douanes devrait se concentrer sur ces pratiques frauduleuses dans le cadre de l'opération inédite « FILTRE » (lutter contre le blanchissement des bois nationaux, optimiser la sécurisation des recettes d'exportation et améliorer les statistiques du commerce extérieur), lancée en collaboration avec le MINFOF le 10 septembre 2020. Cette opération vise à mettre un terme aux irrégularités constatées dans le processus d'exportation du bois camerounais, avec une attention particulière au port de Douala et de Kribi (Figure 24).

Les illégalités à l'exportation et en particulier les systèmes de fausses déclarations notables qui se déroulent au Cameroun devraient également faire l'objet d'une surveillance étroite par les compagnies maritimes impliquées dans le commerce entre le Cameroun et le Vietnam. Selon les sources d'EIA, plusieurs des plus grandes compagnies maritimes mondiales transportent régulièrement le bois entre le Cameroun et le Vietnam.

## Selon les responsables de certaines compagnies vietnamiennes, la violation des dimensions maximales des produits transformés autorisés à l'export est au cœur de leurs pratiques commerciales.

Il s'agit notamment d'AP Moller-Maersk, Mediterranean Shipping Company SA (MSC) et la Compagnie Maritime d'Affrètement-Compagnie Générale Maritime (CMA-CGM) pour le transport de conteneurs, mais aussi de China Ocean Shipping Company Limited (COSCO) et Sinoway Shipping Ltd (Sinoway) pour le transport de grumes (Figure 25). Plusieurs de ces compagnies ont récemment pris des mesures pragmatiques pour mettre fin au commerce illégal du bois de guerre en provenance de la Gambie.<sup>86</sup> D'autres n'ont pas encore agi. L'établissement d'une « liste noire » des malfaiteurs à l'exportation, un examen plus approfondi du volume, de la valeur et du poids déclarés du bois, ainsi que le renforcement de la redevabilité des exportateurs sur la base de leurs déclarations et des procédures d'enregistrement, pourraient jouer un rôle capital dans la lutte contre l'exportation illégale de bois au Cameroun.

# L'EXPLOITATION ET LE PRÉJUDICE CAUSÉ AUX POPULATIONS

« Construire une scierie ici, c'est comme si... on apportait la civilisation à cet endroit, pas vrai ? C'est pour éclairer les gens. » C'est en ces termes que le représentant de la société forestière vietnamienne Hai Duong décrit le Cameroun, son pays d'accueil. La plupart des expatriés vietnamiens qui se sont entretenus avec les enquêteurs infiltrés d'EIA partagent la même vision raciste et colonialiste. C'est ce qui explique la manière dont les sociétés vietnamiennes traitent leurs employés camerounais. Les responsables de Dai Loi et de My Doan ont expliqué ce qui suit :

**« My Doan : Il suffit de leur [aux travailleurs camerounais] donner un maigre salaire. Ici, il s'agit juste de 45 à 50 000 CFA [entre 76 et 85 dollars US par mois]. Mais, il ne faut pas qu'ils soient au courant de notre taux de rémunération réel.**

**Dai Loi : Combien payez-vous pour une journée de travail de 9 heures ?**

**My Doan : Entre 3 500 et 4 000 CFA (6 à 6,8 dollars US) maximum et 3 000 (5,1 dollars US) si le déjeuner est inclus. »**

Les employeurs vietnamiens ont profité du faible salaire minimum légal au Cameroun (environ 65 dollars US par mois), l'un des plus bas de la région.<sup>87,88</sup> Par ailleurs, ils ont

exploité leurs scieries en violation du Code du Travail camerounais, notamment en ce qui concerne l'obligation de signer un contrat à court ou à long terme avec leurs employés (Article 23 du Code du Travail).<sup>89</sup> Par conséquent, de nombreux salariés camerounais qui travaillent dans des sociétés vietnamiennes n'ont pas de bulletins de paie mensuels, en violation de l'article 61 du Code du Travail.<sup>90</sup>

Les entrepreneurs vietnamiens qui ont discuté avec les enquêteurs d'EIA ont expliqué qu'ils ont refusé, à plusieurs reprises, de signer des contrats à long terme avec leurs travailleurs camerounais, afin d'exercer une certaine pression sur eux et de limiter leurs droits. Cette information a été confirmée par un Camerounais, employé d'une société vietnamienne qui, sous couvert d'anonymat, a expliqué aux enquêteurs d'EIA qu'il travaillait depuis plus de trois ans dans une scierie vietnamienne sans aucun contrat avec son employeur :

**« EIA : Comment ça marche? As-tu un contrat?**

**Travailleur : Non, pas de contrat. Vous savez qu'avec ces gens [Vietnamiens], il faut avoir de la chance pour qu'ils vous gardent. Ce n'est pas une blague, si vous ne travaillez pas dur, ils ne vous gardent pas.**

**EIA : Tu es donc en bons termes avec eux ?**



Figure 26

Des ouvriers dans une grande scierie commerciale vietnamienne au Cameroun

Travailleur : Jusqu'à présent, je n'ai pas de contrat !

EIA : Tu travailles pour eux sans contrat ?

Travailleur : Oui.

EIA : C'est dire qu'ils peuvent te renvoyer du jour au lendemain, qu'est-ce que tu vas faire ?

Travailleur : C'est ça, les choses sont ainsi. »

Lorsque les travailleurs ont menacé de faire la grève pour revendiquer leurs droits légitimes, les propriétaires vietnamiens les ont fortement repoussés. Ils ont déclaré ce qui suit aux enquêteurs :

« Hai Duong : La dernière fois, ils ont décidé de faire une grève dans ma scierie. Il a fallu que je joue les durs. Je leur ai dit : « Si vous voulez faire la grève, restez chez vous pendant un mois ». Après, ils erraient à proximité de la scierie. Finalement, je leur ai demandé de reprendre le travail le lendemain. Il faut connaître leurs faiblesses. S'ils ne travaillent pas, ils n'ont pas d'argent [...]. Le deuxième jour, j'ai demandé à tous nos frères [vietnamiens] de rester à la maison. [M.C] est allé à la scierie pour réparer quelques machines et a dit que les

travailleurs étaient couchés par terre et suppliaient de reprendre le travail le lendemain parce qu'ils ne pouvaient pas le supporter. Ce n'était qu'une journée ! »

La dépendance vis-à-vis de l'emploi proposé à la scierie vietnamienne a également été décrite par le travailleur qui s'est entretenu avec les enquêteurs d'EIA :

« Travailleur : Les salaires ne sont pas bons, mais c'est simplement parce que les employés n'ont pas d'autre choix. S'ils n'acceptent pas, que vont-ils faire ? Surtout ceux qui ont des familles... [...]

EIA : N'as-tu pas peur qu'ils te licencient demain ?

Travailleur : Que puis-je faire ? Demain, ils peuvent me renvoyer. C'est parce qu'en ce moment, je n'ai pas un travail que je trouve bien.

EIA : Si quelqu'un d'autre te proposait un emploi, combien lui demanderas-tu comme salaire ?

Travailleur : 150 000 CFA [270 dollars US] seraient suffisants pour moi.

EIA : Es-tu certain ?

Travailleur : Oui, pour un début, je pourrais commencer avec ce salaire et mon employeur ne sera pas déçu, car avec mon expérience, je peux donner des conseils aux nouveaux. »



Cette approche à l'égard de la main-d'œuvre camerounaise a eu des conséquences directes sur la santé et la sécurité des travailleurs, comme l'explique le représentant de My Doan : « Mais les mauvaises expériences ne manquent pas.. C'est dire que nous avons connu plusieurs petits accidents dans notre scierie : des travailleurs qui perdent un doigt ou une jambe, etc. » (Figure 26).

Les abus contre les travailleurs locaux par des sociétés vietnamiennes ont été signalés dans la région de l'Est Cameroun, où des étudiants, employés par la société Son Hai et leur partenaire camerounais FACOGES-CAM Sarl, se sont plaints des mauvaises conditions de travail.<sup>91</sup> Des photos partagées par les employés montrent des ouvriers qui déchargent de grandes quantités de grumes avec des leviers en bois sans aucune protection (Figure 27). Ils ont également signalé que leur employeur ne respectait pas ses multiples engagements, notamment des conditions de travail justes et sans danger. Les autorités contactées, dont le ministre du Travail et de la Sécurité sociale et le directeur général de la Caisse nationale de Prévoyance sociale (CNPS), n'ont donné aucune suite.<sup>92</sup>



Les mauvaises conditions de travail imposées par les sociétés vietnamiennes à leurs travailleurs camerounais reflètent le mépris qu'elles ont pour eux, comme un responsable de Xuan Hanh l'a expliqué aux enquêteurs :

« EIA : Combien de personnes employez-vous ici ?

Xuan Hanh : Dans cette scierie, nous avons quatre employés administratifs, 15 à 16 scieurs vietnamiens, et 50 à 60 ouvriers Noirs qui les aident.

EIA : Dépensez-vous beaucoup d'argent pour leur rémunération ?

Xuan Hanh : Non, les Noirs sont bon marché : environ 100 000 dongs vietnamiens [4,3 dollars US] par jour, sans compter la nourriture. Ça fait environ 2 500 CFA par jour.

EIA : C'est vraiment très bon marché.

Xuan Hanh : Mais c'est suffisant, parce qu'en réalité, ils sont vraiment très stupides. Ce sont de vrais idiots. Ce sont des imbéciles, des affamés. »

Figure 27

Les conditions de travail dans la société Son Hai

## CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

### **La gouvernance forestière au Cameroun est à la croisée des chemins. Alors que des initiatives comme l'APV sont au point mort, les opérateurs illégaux s'attaquent aux forêts, aux populations et à l'économie du Cameroun.**

Depuis 2014, un nombre croissant de sociétés de négoce de bois vietnamiennes ont commencé à mener des activités au Cameroun. Elles ont joué un rôle essentiel dans l'augmentation significative en termes de volume du commerce du bois entre le Cameroun et le Vietnam. Selon l'enquête de CED et EIA, les flux commerciaux de bois entre l'un des plus grands exportateurs de bois africains et l'un des plus grands pôles de transformation d'Asie regorgent d'illégalités - de l'exploitation forestière à l'exportation. Tout ceci porte directement atteinte à la gouvernance forestière au Cameroun. Les échanges commerciaux en grande partie secrets, faussement déclarés et basés sur l'argent en espèces, ont principalement profité aux sociétés vietnamiennes plutôt qu'à l'économie camerounaise en général. Les travailleurs camerounais, discriminés et exploités, ont également été victimes de cette chaîne d'approvisionnement.

Ce bois, contaminé sur le plan écologique, social et économique, est devenu la principale source de grumes tropicales pour le Vietnam. Le pays et ses milliers d'entreprises de transformation dépendent ainsi d'une source illégale et non durable de matières premières. Les grumes camerounaises contaminées, en raison de leur abondance, de leur taille et de leur prix déloyal, ont rapidement remplacé les essences traditionnelles et sont devenues, selon les sources d'EIA, la principale source de bois utilisé pour la construction et la rénovation des temples au cours des cinq dernières années. Le bois contaminé ternit les temples vietnamiens. Par ailleurs, ce bois pose un défi concret et immédiat pour le processus APV en cours au Vietnam, étant donné que le pays a récemment annoncé son TLAS.

Comme le souligne l'enquête de CED et EIA, plusieurs leviers pourraient être actionnés par le Cameroun, le Vietnam, les pays importateurs et les compagnies maritimes pour briser ce système néfaste:

#### **CED et EIA recommandent:**

##### **Au Cameroun**

- S'appuyer sur les efforts interinstitutionnels existants pour enquêter et poursuivre les sociétés sous contrôle Vietnamiens, y compris leurs réseaux de facilitateurs et collaborateurs comme les transitaires, centrants les efforts sur l'approvisionnement et l'exportation du bois, les opérations financières et les conditions de travail;
- Déclarer et appliquer une interdiction d'exportation complète des grumes.

##### **Au Cameroun et à l'Union européenne**

- Augmenter la surveillance du commerce du bois camerounais en utilisant les bases de données, les plateformes et processus institutionnels existants comme l'APV, afin de détecter et réagir aux nouvelles tendances suspectes du commerce du bois;

##### **Au Cameroun et au Vietnam**

- Formaliser, via un protocole d'accord entre le gouvernement camerounais et vietnamien, le partage des données, les enquêtes et efforts de renseignement conjoints, ainsi que la poursuite des criminels forestiers.

##### **Au Vietnam**

- Reconnaître le risque élevé de fraude lié à la documentation utilisée pour certifier la légalité du bois provenant du bassin du Congo; travailler avec les autorités des pays d'origine pour développer un système efficace pour améliorer la gouvernance forestière et la mise en œuvre des lois, donnant ainsi de la crédibilité à la documentation utilisée pour atténuer les risques d'illégalité pour le bois importé dans le cadre du VNTLAS.

##### **A l'Australie, à l'Union Européenne, au Royaume-Uni et aux États-Unis**

- Reconnaître les risques élevés associés à l'importation des produits du bois fabriqués au Vietnam et augmenter les contrôles portant sur les importations des produits du bois vietnamiens, en particulier lorsque l'origine du bois est le bassin du Congo.

##### **Aux compagnies maritimes opérant au Cameroun**

- Combattre le commerce illicite des produits du bois en renforçant le processus d'évaluation, en augmentant la responsabilité des expéditeurs concernant la déclaration des espèces, poids, valeur et taille des produits du bois, et en créant une « liste noire » publique des délinquants.

---

## ANNEXE 1:

Liste des sociétés contrôlées par les Vietnamiens répertoriées par EIA

NB: Toutes les sociétés mentionnées ci-dessous n'ont pas fait l'objet d'une investigation d'EIA.

<b>NOM</b>	<b>LOCALISATION</b>
Catali Afrique Sarl (CATALI)	Près de Douala (Région du Littoral)
Bois-Cameroun	Près de Douala (Région du Littoral)
Son Hai Exim (SHE)	Près de Douala (Région du Littoral)
Lemawood	Près de Douala (Région du Littoral)
KN AND CO LIMITED (KN-CO)	Près de Douala (Région du Littoral)
Long Hung (LH)	Près de Douala (Région du Littoral)
El Dorado	Près de Douala (Région du Littoral)
Societe Belinga & Fils	Près de Douala (Région du Littoral)
Si Hai Sarl	Près de Douala (Région du Littoral)
Societe CUSH Company Cameroon Sarl (CUSH)	Près de Douala (Région du Littoral)
Bois de Yaoundé	Près de Yaoundé (Région du Centre)
Sonic Bois	Près de Yaoundé (Région du Centre)
S2ETBED	Près de Yaoundé (Région du Centre)
Kailintong	Près de Yaoundé (Région du Centre)
Société Cameroon Transformation Wood (SCTW)	Près de Bertoua (Région de l'Est)
Société Camerounaise de Bois et Débités (SCBD)	Près de Bertoua (Région de l'Est)
SCBO	Près de Bertoua (Région de l'Est)
Vicam International Corporation Limited Enterprise (VICAM)	Près de Bertoua (Région de l'Est)
Tian Cheng International (TCI)	Près de Bertoua (Région de l'Est)
FACOGES-CAM SARL	Près de Bertoua (Région de l'Est)

---

## ACRONYMES

AFA	AFA Trading
ASBAD	Association Baka Bantou pour le Développement Durable de Ndjibot et de Ngoulminanga
BL	Connaissance
CMA-CGM	Compagnie Maritime d'Affrètement-Compagnie Générale Maritime
CO	Certificat d'origine
COSCO	China Ocean Shipping Company Limited
EIA	Environmental Investigation Agency
UE	Union européenne
FLEGT	Application des réglementations forestières, gouvernance et échanges commerciaux
UFA	Unité Forestière d'Aménagement
GIC	Groupe d'Intérêt Communautaire
HSH	HSH Thang Long Import - Export Co. Ltd
IFCO	Industrie Forestière du Congo
ISIS	Etat islamique en Irak et en Syrie
LPDR	République démocratique populaire Lao
MINEF	Ministère de l'Environnement et des Forêts
MINFOF	Ministère des Forêts et de la Faune
MSC	Mediterranean Shipping Company
NPPD	Domaine forestier nonpermanent
PPD	Domaine forestier permanent
SBAC	Société Bois Africain du Cameroun (SBA)
SSV	Vente de coupe
TLAS	Système d'assurance de la légalité du bois
UNESCO	Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture
US	Etats-Unis
APV	Accord de partenariat volontaire



---

## LISTE DES FIGURES

<b>Figure 1.</b> La valeur totale des importations et des exportations des principaux pays de transformation de bois en Asie .....	3
<b>Figure 2.</b> Le cœur du parc national de Nki k, Cameroun .....	4
<b>Figure 3.</b> La valeur des importations de bois du Vietnam, par continent, en provenance des pays tropicaux .....	5
<b>Figure 4.</b> Une grume camerounaise sur le point d'être transformée pour la rénovation d'un temple bouddhiste au Vietnam .....	6
<b>Figure 5.</b> L'utilisation typique du tali dans un temple bouddhiste au Vietnam .....	7
<b>Figure 6.</b> La valeur des importations de grumes du Vietnam en provenance du bassin du Congo .....	7
<b>Figure 7.</b> La localisation des sociétés vietnamiennes répertoriées par EIA .....	9
<b>Figure 8.</b> L'entrée d'une scierie discrète et des sièges sociaux des sociétés de négoce de bois vietnamiennes au Cameroun .....	10
<b>Figure 9.</b> L'arrivée d'une longue file de camions de livraison au parc à grumes de Dai Loi .....	10
<b>Figure 10.</b> L'arrivée des grumes en vrac dans une scierie vietnamienne .....	11
<b>Figure 11.</b> L'évolution des coupes annuelles autorisées attribuées dans les UFA et les ventes de coupe .....	12
<b>Figure 12.</b> Les scieries vietnamiennes récemment suspendues pour le blanchiment de bois illégal et les activités d'exploitation forestière illégale autour de la Réserve de faune du Dja .....	13
<b>Figure 13.</b> Documents illustrant la relation entre une société vietnamienne non enregistrée, son intermédiaire camerounais et une association forestière communautaire .....	15
<b>Figure 14.</b> Cartographie de l'exploitation forestière illégale autour de la Réserve de faune du Dja .....	16
<b>Figure 15.</b> Les preuves des activités illégales autour de la Réserve du Dja .....	17
<b>Figure 16.</b> La valeur des importations de grumes camerounaises par la Chine, le Vietnam et l'UE de janvier 1992 à décembre 2018 .....	19
<b>Figure 17.</b> Le volume des exportations de grumes par rapport aux produits dérivés transformés du Cameroun vers le monde entre 1997 et 2019, tel que rapporté par les importateurs .....	20
<b>Figure 18.</b> Le parc à grumes du port de Kribi .....	20
<b>Figure 19.</b> Le volume des exportations de grumes par rapport aux produits dérivés transformés du Cameroun vers le Vietnam, de janvier 2005 à décembre 2017, tel que rapporté par les importateurs .....	21
<b>Figure 20.</b> La liste officielle des essences visées par l'interdiction partielle d'exportation de grumes .....	20
<b>Figure 21.</b> La taille maximale officielle autorisée pour l'exportation de bois transformé .....	23
<b>Figure 22.</b> Des équarries typiques exportées en violation de la législation camerounaise .....	23
<b>Figure 23.</b> La valeur des écarts dans les données relatives aux échanges commerciaux entre le Cameroun et le Vietnam .....	25
<b>Figure 24.</b> Lancement de l'opération inédite « FILTTRE » .....	25
<b>Figure 25.</b> Les principales compagnies maritimes mondiales ont joué un rôle majeur dans l'exportation de bois faussement déclaré entre le Cameroun et l'Asie .....	26
<b>Figure 26.</b> Des ouvriers dans une grande scierie commerciale vietnamienne au Cameroun .....	27
<b>Figure 27.</b> Une vue des conditions de travail dans la société Son Hai .....	28

---

## LISTE DES ENCADRES

<b>Encadré 1.</b> Le bassin du Congo : des forêts intactes uniques .....	4
<b>Encadré 2.</b> L'APV au Cameroun : un chef de file devenu trainard .....	8
<b>Encadré 3.</b> L'institutionnalisation de l'exploitation forestière non durable .....	12
<b>Encadré 4.</b> La Réserve de faune du Dja : un trésor culturel et naturel mondial en danger .....	14
<b>Encadré 5.</b> La relation présumée entre le Hezbollah et le Vietnam : un problème plus profond .....	17
<b>Encadré 6.</b> L'APV au Vietnam : une opportunité pour protéger les forêts camerounaises et les temples vietnamiens ? .....	18
<b>Encadré 7.</b> La saga sur l'interdiction partielle d'exportation de grumes au Cameroun .....	22

# RÉFÉRENCES

1. Dans ce rapport, l'expression « entreprises vietnamiennes » désigne des entreprises contrôlées partiellement ou entièrement par des capitaux vietnamiens.
2. EIA, 2020, sur la base des données UNComtrade.
3. EIA, 2020, sur la base des données des douanes vietnamiennes.
4. EIA, 2020, sur la base des données UNComtrade.
5. EIA, 2020. Disponible à l'adresse: <https://eia-global.org/press-releases/20200708-cmacgm-gambia-timber-shipping-moratorium>. Consulté le 15 août 2020.
6. NEPCON, 2017. Available at: <https://www.nepcon.org/sourcinghub/timber/timber-viet-nam>. Consulté le 15 août 2020.
7. EIA, 2020, based on Comtrade database.
8. FLEGTIMM, no date (n.d.). Available at: <https://www.flegtimm.eu/index.php/newsletter/flegt-market-news/73-vietnam-s-rising-significance-as-a-wood-processing-hub>. Consulté le 15 août 2020.
9. Vietnam and EU, 2020. Available at: [https://ec.europa.eu/environment/forests/pdf/efi/Joint\\_Annual\\_Report\\_2019\\_Final\\_English.pdf](https://ec.europa.eu/environment/forests/pdf/efi/Joint_Annual_Report_2019_Final_English.pdf). Consulté le 15 août 2020.
10. Forest Trends, 2011. Available at: <http://www.euflegt.efi.int/documents/10180/23308/Baseline+Study+3,%20Vietnam/73bea271-0a2e-4ecb-ac4e-f4727f5d8ad9>. Consulté le 15 août 2020.
11. EIA, 2017. Available at: <https://eia-international.org/report/repeat-offender-vietnams-persistent-trade-illegal-timber/>. Consulté le 15 août 2020.
12. EIA, 2019. Available at: <https://reports.eia-international.org/serialoffender/>. Consulté le 15 août 2020.
13. EIA, 2016. Available at: [https://content.eia-global.org/posts/documents/000/000/521/original/EIA\\_Unsustainability\\_Illegality\\_and\\_Violence\\_in\\_the\\_Hongmu\\_Trade.pdf?1474900133](https://content.eia-global.org/posts/documents/000/000/521/original/EIA_Unsustainability_Illegality_and_Violence_in_the_Hongmu_Trade.pdf?1474900133). Consulté le 15 août 2020.
14. EIA, 2020, based on UNComtrade database.
15. Ibid.
16. Ibid.
17. Ibid.
18. Mayaux P. et al., 2013. State and evolution of the African rainforests between 1990 and 2010. *Philosophical Transactions of the Royal Society B*. 368: 20120300.
19. White, L. J. 2001. The African rain forest. *African Rainforest Ecology and Conservation*, 1-29.
20. Doetinchem, N. and C. Megevand, 2003. Deforestation Trends in the Congo Basin. Reconciling Economic Growth and Forest Protection. Working Paper 2 – Logging. Washington, DC: The World Bank.
21. Shumway C, et al. 2003. Biodiversity Survey: Systematics, Ecology, and Conservation Along the Congo River. Congo River Environment and Development Project (CREDP).
22. Linder. 2001. Plant diversity and endemism in sub-Saharan tropical Africa. *Journal of Biogeography*, 28, 169+182.
23. de Wasseige C., et al. 2014. The forests of the Congo Basin: State of the Forest 2013. Weyrich. Belgium.
24. Fisher JB, et al., 2013. African tropical rainforest net carbon dioxide fluxes in the twentieth century. *Philosophical Transactions of the Royal Society B*. 368: 20120376.
25. Washington, R. et al. 2013. Available at: <https://royalsocietypublishing.org/doi/full/10.1098/rstb.2012.0296>. Consulté le 15 août 2020.
26. Tchatchou, B., et al., 2015. Deforestation and forest degradation in the Congo Basin State of knowledge, current causes and perspectives. Occasional Paper 144. CIFOR, Bogor.
27. Potapov P., et al. 2009. Global mapping and monitoring the extent of forest alteration: The Intact Forest Landscapes method. FAO, Forest Resources Assessment, Working Paper 166. 3:e1600821.
28. Potapov, P. et al., 2016. The last frontiers of wilderness: Tracking loss of intact forest landscapes from 2000 to 2013. *Science Advances*, 2017.
29. Megevand, C. 2013. Deforestation Trends in the Congo Basin: Reconciling Economic Growth and Forest Protection. Washington, DC, US: World Bank.
30. COMIFAC, 2018. Data available at: [https://www.observatoire-comifac.net/monitoring\\_system/concessions](https://www.observatoire-comifac.net/monitoring_system/concessions). Consulté le 15 août 2020.
31. Baccini, A. et al. Tropical forests are a net carbon source based on aboveground measurements of gain and loss. *Science*, 28 September 2017.
32. Pearson, T.R.H. et. (2017). Greenhouse gas emissions from tropical forest degradation: an underestimated source. *Carbon Balance Management* 12:3.
33. EIA, 2020 based on Vietnamese customs data.
34. Ibid.
35. IUCN, n.d. Available at: <https://www.iucnredlist.org/species/33034/9751882>. Consulté le 15 août 2020.
36. Ibid.
37. EIA, 2020, based on UNComtrade database.
38. Ibid.
39. Global Witness, n.d. Available at: <https://www.globalwitness.org/en/campaigns/forests/independent-forest-monitoring-ifm/ifm-cameroon/>. Consulté le 15 août 2020.
40. Global Witness, 2001. Available at: <https://www.globalwitness.org/en/archive/global-witness-takes-its-position-independent-observer-forest-sector-cameroon/>. Consulté le 15 août 2020.
41. Global Witness, 2002. Available at: <https://www.globalwitness.org/en/archive/reports-independent-observer-forest-law-enforcement-cameroon/>. Consulté le 15 août 2020.
42. European Commission, 2015. Action Document for Non-State Actors Participation in Forest Governance, FLEGT and REDD+. Brussels, Belgium.
43. EU FLEGT Facility, n.d. Available at: <http://www.euflegt.efi.int/background-cameroon>.
44. EU FLEGT Facility, 2018. Available at: <http://www.euflegt.efi.int/vpa-unpacked>. Consulté le 15 août 2020.
45. EU FLEGT Facility, n.d. Op. cit.
46. EU, 2001. Available at: [https://eur-lex.europa.eu/legal-content/EN/TXT/PDF/?uri=CELEX:22011A0406\(02\)&from=EN](https://eur-lex.europa.eu/legal-content/EN/TXT/PDF/?uri=CELEX:22011A0406(02)&from=EN). Consulté le 15 août 2020.
47. Fern, 2013. Available at: [https://www.fern.org/fileadmin/uploads/fern/Documents/VPAComparison\\_internet\\_0.pdf](https://www.fern.org/fileadmin/uploads/fern/Documents/VPAComparison_internet_0.pdf). Consulté le 15 août 2020.
48. Hoare, A., 2015. Available at: <https://www.chathamhouse.org/sites/default/files/publications/research/20150715IllegalLoggingHoareFinal.pdf>. Consulté le 15 août 2020.
49. EU FLEGT Facility, 2020. Available at: <http://www.euflegt.efi.int/documents/10180/463576/AR+Cameroon+2017+EN.pdf/0b52f563-d7f4-b535-2f97-9e8668c26fb6>. Consulté le 15 août 2020.
50. EU FLEGT Facility, n.d. Available at: <http://www.euflegt.efi.int/background-cameroon>. Consulté le 15 août 2020.
51. Cerutti, P.O., et al. 2016a. Available at: <https://bioone.org/journals/International-Forestry-Review/volume-18/issue-s1/146554816819683690/The-Technical-and-Political-Challenges-of-the-Industrial-Forest-Sector/10.1505/146554816819683690.short>. Consulté le 15 août 2020.
52. Cerutti, P.O., et al. 2010. Available at: <https://bioone.org/journals/International-Forestry-Review/volume-12/issue-2/ifor.12.2.130/The-Challenges-of-Redistributing-Forest-Related-Monetary-Benefits-to-Local/10.1505/ifor.12.2.130>. Consulté le 15 août 2020.
53. Cerutti, P.O., et al. 2015. Available at: [http://www.fao.org/fileadmin/user\\_upload/FLEGT/docs/State\\_timber\\_sector\\_2015\\_CIFOR\\_MINFOF\\_FAOFLEGT.pdf](http://www.fao.org/fileadmin/user_upload/FLEGT/docs/State_timber_sector_2015_CIFOR_MINFOF_FAOFLEGT.pdf). Consulté le 15 août 2020.
54. Republic of Cameroon. 1994. Loi No 94/01 du 20 janvier 1994 portant

- régime des forêts, de la faune et de la pêche, Republic of Cameroon
55. Republic of Cameroon. 1995. Décret No 95-53-PM du 23 août 1995 fixant les modalités d'application du régime des forêts, Republic of Cameroon.
56. Cerutti, P.O. et al. 2016. Op. cit.
57. Cerutti, P. O., et al. 2016b. Available at: <http://www.fao.org/3/a-i6032f.pdf>. Consulté le 15 août 2020.
58. Investir au Cameroun, 2020. Available at: <https://www.investiraucameroun.com/gestion-publique/0709-15150-une-vingtaine-de-societes-forestieres-suspendues-d-activites-au-cameroun-pour-exploitation-illegale-du-bois>. Consulté le 15 août 2020.
59. UNESCO, n.d. Available at: <https://whc.unesco.org/en/list/407/#:~:text=The%20Dja%20Reserve%20is%20one%20of%20Africa's%20largest%20and%20best,and%20human%20pressure%20was%20low>. Consulté le 15 août 2020.
60. Ibid.
61. UNESCO, n.d. Available at: <https://whc.unesco.org/en/list/407/>. Consulté le 15 août 2020.
62. World Heritage Datasheet, n.d. Available at: <http://world-heritage-datasheets.unep-wcmc.org/datasheet/output/site/dja-faunal-reserve/>. Consulté le 15 août 2020.
63. Bruce, T., et al. 2018. Available at: <https://onlinelibrary.wiley.com/doi/full/10.1111/aje.12574>. Consulté le 15 août 2020.
64. World Heritage Datasheet, n.d. Op. cit.
65. Bruce, T., et al. 2018. Available at: [https://chm.cbd.int/api/v2013/documents/9AC174A3-DA9D-FD8C-764C-E2691FA90EE8/attachments/DBR%20Faunal%20Inventory%20of%20the%20Dja%20Faunal%20Reserve%202018%20MINFOF%20ZSL%20AWF%20FINA L%20\(2\).pdf](https://chm.cbd.int/api/v2013/documents/9AC174A3-DA9D-FD8C-764C-E2691FA90EE8/attachments/DBR%20Faunal%20Inventory%20of%20the%20Dja%20Faunal%20Reserve%202018%20MINFOF%20ZSL%20AWF%20FINA L%20(2).pdf). Consulté le 15 août 2020.
66. Cameroon, 1994. Forestry Law No.94/01 of 20 January 1994.
67. Cameroon, 1995, Decree of Application No. 95/531/PM of 23 August 1995.
68. CIFOR, 1998. Available at: [http://www.cifor.org/publications/pdf\\_files/OccPapers/OP-14.pdf](http://www.cifor.org/publications/pdf_files/OccPapers/OP-14.pdf). Consulté le 15 août 2020.
69. Global Witness, 2019. Available at: <https://www.globalwitness.org/en/campaigns/forests/buyers-beware/>. Consulté le 15 août 2020.
70. TRAFFIC, 2016. Available at: <https://www.traffic.org/site/assets/files/1340/timber-trade-flows-routes-cameroon-french-xs.pdf>. 2020.
71. Vietnam & EU. 2020. Joint Annual Report 2019 Implementation of the Viet Nam – EU Voluntary Partnership Agreement on Forest Law Enforcement, Governance and Trade.
72. EIA, 2020, based on UNComtrade database.
73. Mayers, J. et al. 2019. Available at: <https://pubs.iied.org/pdfs/13599IIED.pdf>. Consulté le 15 août 2020.
74. EIA, 2020, based on UN
75. EIA, 2020, based on Vietnamese customs data.
76. Elias Egalame and E. Nforngwa. 2017. Available at: <https://earthjournalism.net/stories/illegal-logging-drives-deforestation-in-cameroon>. Consulté le 15 août 2020.
77. Article 71 alinéa 1 de la Loi n°94/01 portant régime des forêts, de la faune et de la pêche.
78. Ibid.
79. Ordonnance n° 99/001 du 31 août 1999 complétant certaines dispositions de la loi n° 94/01 du 20 janvier 1994 portant régime des forêts, de la faune et de la pêche.
80. Décret 99/781/PM du 13 octobre 1999 fixant les modalités d'application de l'article 71 (1) (nouveau) de la loi n° 94/01 du 20 janvier 1994 portant régime des forêts, de la faune et de la pêche.
81. Article 4 du Décret 99/781/PM du 13 octobre 1999 fixant les modalités d'application de l'article 71 (1) (nouveau) de la loi n° 94/01 du 20 janvier 1994 portant régime des forêts, de la faune et de la pêche.
82. Arrêté N° 0872/MINEF du 23 octobre 2001 portant classification des essences forestières.
83. Republic of Cameroon, 2000. Circulaire No213/LC/MINEF/SG/DPT du 22/06/2000.
84. EIA, 2020 based on UNComtrade data
85. Ibid.
86. EIA, 2020. Available at: <https://eia-global.org/press-releases/20200708-cmacgm-gambia-timber-shipping-moratorium>. Consulté le 15 août 2020.
87. Jeune Afrique, 2014. Available at: [https://www.jeuneafrique.com/7978/economie/cameroun-le-salaire-minimum-en-hausse-de-pr-s-de-30/#:~:text=Le%20Premier%20ministre%20camerounais%20a,F%20CFA%20\(55%20euros\)](https://www.jeuneafrique.com/7978/economie/cameroun-le-salaire-minimum-en-hausse-de-pr-s-de-30/#:~:text=Le%20Premier%20ministre%20camerounais%20a,F%20CFA%20(55%20euros)). Consulté le 15 août 2020.
88. Le 360, 2019. Available at: <https://m.le360.ma/afrique/autres-pays/economie/2019/04/07/25859-afrique-centrale-salaire-minimum-ou-se-situe-le-cameroun-par-rapport-aux-autres-pays-25859#:~:text=Le%20SMIG%20a%20donc%20connu,plus%20bas%20d'Afrique%20centrale> Consulté le 15 août 2020.
89. Republic of Cameroon. Loi no 92/007 du 14 août 1992, portant Code du Travail.
90. Ibid.
91. Facebook, 2020. Available at: <https://www.facebook.com/borisbertolt.vonsiandje/posts/3505550649468652>. Consulté le 15 août 2020.
92. Ibid.



**EIA US**

PO Box 53343  
Washington DC 20009 USA  
T: +1 202 483-6621  
E: [info@eia-global.org](mailto:info@eia-global.org)  
[eia-global.org](http://eia-global.org)

**CED**

B.P. 3430  
Yaounde, Cameroun  
T: +237 243 52 51 51  
E: [contact@cedcameroun.org](mailto:contact@cedcameroun.org)  
[cedcameroun.org](http://cedcameroun.org)

